

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6° Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(34° SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

3° Séance du Mercredi 29 Octobre 1980.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LAGORCE

V. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3284).

Services du Premier ministre (suite).

IV. — Commissariat général du Plan.

M. Michel Rocard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Gouhier, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M<sup>me</sup> Barbera,

M. Auroux.

M. Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de : MM. Clément, Longuet.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 3291).

Etat C.

Titre VI. — Adoption (p. 3291).

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

I. — Section commune.

III. — Territoires d'outre-mer.

Rappel au règlement : MM. Lauriol, le président, Djoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Raynal, rapporteur pour avis de la commission des lois.

M. Biver, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Lafleur,

Brunhes,

Fuchs,

Franceschi,

Pidjot,

Benjamin Brial.

M. le secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER :

I. — SECTION COMMUNE

Etat B.

Titre III. — Adoption (p. 3304).

III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Etat B.

Titre IV (p. 3304).

Amendement n° 86 de la commission des lois : MM. Raynal, rapporteur pour avis ; le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Adoption de l'amendement rectifié.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 3305).

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Renvol pour avis (p. 3305).

3. — Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 3305).

4. — Ordre du jour (p. 3305).



**PRESIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE,**  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

**LOI DE FINANCES POUR 1981**  
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n<sup>os</sup> 1933, 1976).

**SERVICES DU PREMIER MINISTRE (Suite.)**

**IV. — Commissariat général du Plan.**

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant le commissariat général du Plan.

La parole est à M. Michel Rocard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Rocard, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, le fascicule budgétaire du commissariat général du Plan, que nous examinons maintenant, représente 0,012 p. 100 du budget de l'Etat. Son examen particulier n'aurait donc pas grande signification si, au-delà, il ne s'agissait de nous interroger sur les moyens de la planification et, plus encore, sur son rôle tel que ses moyens l'expriment dans l'action des pouvoirs publics.

Le premier constat qui s'impose est que le budget du commissariat général du Plan, cette année, est médiocre et déséquilibré.

Il est médiocre, parce que le taux de la progression des crédits destinés aux organismes de planification est inférieur à 12,5 p. 100, c'est-à-dire au rythme actuel de l'inflation et à la croissance générale du budget de l'Etat comme à celle retenue pour le produit intérieur brut dans le rapport économique et financier.

En francs constants, les moyens de la planification seront donc inférieurs à ceux de l'année précédente, lesquels n'avaient connu qu'une progression de 11,2 p. 100 par rapport à l'année 1979, c'est-à-dire encore une fois inférieure à l'inflation réelle.

Année après année, il nous faut donc bien enregistrer une baisse globale des moyens de la planification.

Cette réduction des moyens va principalement affecter les dépenses informatiques du commissariat général, la diffusion de ses travaux et les enquêtes et études du centre d'études des revenus et des coûts.

En effet — deuxième point de notre constat — ce budget est déséquilibré. Il privilégie de manière appréciable — en toute hypothèse, au détriment des autres — deux des organismes rattachés au commissariat général du Plan : le C.E.P.I.I. — centre d'études prospectives et d'informations internationales — et le C.O.R.D.E.S. — comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social.

En ce qui concerne le C.E.P.I.I., dont le budget a été intégré depuis deux ans dans le fascicule du commissariat du Plan, à une époque où il connaissait de graves difficultés, il s'agit d'une faveur qui n'est pas nouvelle. On peut, toutefois, regretter que le redressement de cet organisme s'effectue au détriment des instances de la planification proprement dite.

En ce qui concerne le C.O.R.D.E.S., en revanche, l'effort entrepris cette année au profit de la recherche fondamentale ne doit pas faire oublier l'absence de cohérence dans l'attitude du Gouvernement à l'égard de cet organisme, puisque la forte progression des crédits constatée cette année — plus de 31 p. 100 — fait suite au blocage des crédits en 1979 et à une baisse de la dotation en 1980. La commission des finances avait déploré cet état de choses et se félicité donc de voir le C.O.R.D.E.S. enfin doté des conditions financières de son redressement, après les difficultés qu'il a également connues il y a deux ans. Reconnaître tout de même, monsieur le secrétaire d'Etat, que, dans la gestion régulière d'un organisme d'études, les coups d'accrodeon que vous lui imposez ne sont pas favorables.

Une politique plus soutenue et plus logique aurait cependant permis d'éviter que la recherche socio-économique au service de la planification ne prenne trois ans de retard, puisque la croissance décisive des crédits inscrits cette année est d'abord justifiée par la nécessité d'entreprendre des actions nouvelles, l'insuffisance de la dotation de 1980 ne l'ayant pas permis.

A la suite de ce constat et de cette analyse que j'ai résumées — le rapport écrit est beaucoup plus détaillé — la commission des finances a adopté, à l'unanimité, deux observations que je vous communique.

Voici la première : « La commission constate que ses observations antérieures sur la nécessité d'une plus grande cohérence des organismes d'étude rattachés au commissariat général du Plan n'ont pas été suivies d'effet. En particulier, elle regrette que l'effort entrepris en 1981 en faveur du C.O.R.D.E.S. fasse suite à deux années d'importantes restrictions dans la dotation budgétaire de cet organisme et qu'il se fasse aujourd'hui au détriment du C.E.R.C. et du commissariat proprement dit. » Ce qui est le plus grave.

« Elle renouvelle ses demandes antérieures :

« Premièrement qu'apparaisse effectivement dans les fascicules budgétaires le coût de toutes les études engagées dans le cadre des travaux de planification ;

« Deuxièmement que la situation du Credoc soit clarifiée dans un sens permettant un meilleur contrôle public des fonds affectés à cet organisme. »

La deuxième observation est la suivante :

« La commission constate que cette année encore le projet de rapport annuel d'exécution du VII<sup>e</sup> Plan annexé au projet de loi de finances pour 1981 n'a été communiqué au rapporteur spécial qu'au moment même de l'examen des crédits du commissariat général du Plan par la commission. » Le poids du document n'en facilitait pas l'examen dans des délais utiles, vous vous en doutez.

« Elle déplore qu'il n'ait été tenu aucun compte de ses observations précédentes sur la nécessité de communiquer en temps et en heure tous les documents et informations nécessaires à l'exercice effectif du contrôle parlementaire.

« Elle insiste auprès du Premier ministre pour que des engagements fermes et précis soient pris et tenus afin que le travail du Parlement soit amélioré. »

Vous me permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, d'insister sur le caractère quelque peu dérisoire et répétitif de ces observations. C'est en effet la troisième fois que je les réitère en présentant ce rapport. Il ne serait tout de même pas mauvais qu'au moins dans la forme le Gouvernement marque un peu plus de respect du travail du Parlement. Sur le fond, nous connaissons les incidences du fait majoritaire, mais je sors de mes fonctions de rapporteur et je m'arrête tout de suite.

Dans la forme, la commission est unanime à vous présenter ces observations sous l'aspect à la fois d'une supplication et un peu d'une admonestation.

Enfin, la commission n'a pas adopté une troisième observation que lui présentait le rapporteur spécial et qui concernait l'évolution de la conception suivie en matière de planification.

Je crois savoir que mon collègue et ami Jean-Pierre Chevènement, qui doit intervenir tout à l'heure, vous fera part, sur ce point, de mon sentiment. Je suis ici rapporteur.

J'en viens maintenant à mon second constat et vous invite à réfléchir ensemble à cette question : à quoi sert aujourd'hui le Plan et à quoi servent par conséquent les crédits que nous discutons ce soir ?

J'ai renouvelé en commission, en tant que rapporteur, une proposition que j'avais déjà présentée l'an dernier et qui consistait à fermer la boutique compte tenu de l'influence profonde que prend le Plan dans la détermination générale de la politique économique du pays. La commission ne l'a pas acceptée ; je la rappelle donc à titre personnel mais il reste que l'on peut tout de même s'interroger vu les faibles moyens que l'on donne à cette planification.

Le premier élément de réponse à la question que j'ai posée consiste à constater que, depuis plusieurs années, les fonctions d'étude l'ont emporté, au sein des priorités du Gouvernement, sur les fonctions de prévision et de suivi de la planification. Le deuxième élément conduit à observer que, depuis peu, les fonctions d'information et d'explication de la politique économique deviennent même prépondérantes par rapport aux fonctions d'étude. Ce constat se vérifie dans la répartition des crédits.

Voilà un des éléments qui m'ont conduit à constater, dans mon rapport écrit, que la planification était d'abord la planification du passé, c'est-à-dire la rationalisation *a posteriori* d'une politique empirique qui croit encore beaucoup aux vertus du laissez-faire et où l'intervention de l'Etat se limite à corriger les dérapages les plus criants de sa politique. Je ne crois pas solliciter les thèses libérales exposées en la matière par M. le Premier ministre, lors de l'adoption du rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan, en affirmant que l'association de la prévision économique et de l'anticipation de l'action des pouvoirs publics sur l'évolution attendue des grandes variables économiques est une conception étrangère au gouvernement actuel. Voilà en quoi je considère son action comme fondamentalement étrangère à l'idée même de planification.

Ce constat est renforcé par l'analyse des résultats du VII<sup>e</sup> Plan et par les leçons que le Gouvernement en tire, ou plutôt n'en tire pas, pour le VIII<sup>e</sup> Plan. Certes, bien des événements sont intervenus en cinq ans, entre le début du Plan et l'année 1980 qui marque son achèvement.

Je ne crois pas qu'il soit honnête de prétendre que le VII<sup>e</sup> Plan n'avait pas prévu l'aggravation de la situation énergétique révélée par ce qu'on a appelé les « chocs pétroliers ». En 1976, au moment où nous votions le VII<sup>e</sup> Plan, le premier choc pétrolier avait déjà eu lieu, puisqu'il datait de 1974. En fait il s'agissait même du deuxième car le premier était passé presque inaperçu, en 1971, puisqu'il s'était traduit par une augmentation de 50 p. 100 mais sur deux dollars. Le deuxième choc pétrolier — le vrai — était prévisible. Dès avant 1974, en effet, des signes avant-coureurs n'avaient pas échappé aux observateurs les plus attentifs du marché mondial. A la vérité, je crois — cela avait été souligné à l'époque — que les priorités mises en avant et les solutions proposées dans le VII<sup>e</sup> Plan n'étaient pas adaptées. Mais que l'on ne nous réponde pas que l'on n'avait rien prévu.

Le Plan n'est qu'un instrument qui n'a certes pas la précision d'un ordinateur, mais qui peut dans une certaine mesure se comparer à lui dans son mode de fonctionnement. Deux choses sont décisives : d'une part, les données que l'on y met, d'autre part, le programme selon lequel on le fait fonctionner. Pour ce qui concerne le VII<sup>e</sup> Plan, l'essentiel des données y était, mais le programme — c'est-à-dire les solutions politiques — n'était pas le bon.

Cela ne condamne pas la machine mais la politique.

On a vu ce que pouvait donner l'instrument « planification » lorsque différents scénarii ont été proposés par la commission sur l'emploi du VIII<sup>e</sup> Plan et ont démontré que, avec un autre programme, d'autres priorités, une autre politique serait possible.

Ce que je reproche à la conception dite de la « nouvelle planification », définie voilà deux ans, c'est d'avoir condamné la machine au nom des mauvais résultats obtenus, qui étaient dus d'abord à un mauvais usage qui en était fait, plus qu'à une défaillance ou à une inadéquation de son fonctionnement.

On le vérifie encore — c'est la troisième donnée de ce constat — en examinant l'exécution des programmes d'action prioritaires — les célèbres P. A. P. — qui étaient censés constituer le « noyau dur » du Plan. Beau noyau dur !

L'exécution financière n'est satisfaisante que pour les programmes d'action prioritaires qui touchent à l'appareil productif. Pour ceux à caractère social — P. A. P. n° 14, famille, P. A. P. n° 15, personnes âgées et P. A. P. n° 19, humanisation des hôpitaux — le résultat est beaucoup moins satisfaisant.

Encore doit-on considérer que le mode même de calcul qui a permis de passer des francs courants aux francs constants — le « déflateur » — masque l'étendue des frais de personnel dans l'ensemble des crédits P. A. P.

Les frais de personnel augmentant d'environ 5 p. 100 de plus que l'indice général des prix, l'utilisation pendant cinq ans d'un tel déflateur — qui permet donc de raisonner en francs constants — introduit un décalage de l'ordre de 20 p. 100 entre l'exécution financière affichée et l'exécution financière réelle, les deux supposés en francs constants, décalage sur lequel, monsieur le secrétaire d'Etat, j'appelle avec insistance votre attention.

Il s'ensuit que peu de P. A. P. sociaux sont exécutés en termes vraiment réels à plus de 50 p. 100.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Très bien !

**M. Michel Rocard, rapporteur spécial.** Enfin, chacun a désormais pris conscience de la différence souvent capitale qui sépare l'exécution financière de la réalisation physique d'un projet.

C'est pourquoi, on ne peut que se réjouir — pour une fois ! — de la décision annoncée par le Gouvernement, et réclamée notamment par la commission des finances, d'introduire dans le VIII<sup>e</sup> Plan des indicateurs de réalisation physique.

Il reste que ces indicateurs physiques ne sauraient dispenser d'objectifs macro-économiques quantifiés, sous peine de perdre leur signification réelle. Or ce sont précisément ces objectifs qui ont disparu du Plan nouvelle manière.

Voilà un deuxième exemple de ce que j'appelle condamner la machine en raison d'une mauvaise utilisation que l'on en fait.

L'ensemble de cette conception est évidemment cohérent avec une définition de la politique qui consisterait à « gérer l'Imprévisible » puisque c'est ainsi que s'exprime le chef de l'Etat.

Une telle politique, il est vrai, n'a pas besoin de planification, de prévision, d'objectifs, de moyens d'évaluer l'adaptation de ses propres possibilités aux objectifs que l'on s'assigne. Ce n'est pas la peine : on fait face au jour le jour.

C'est parce qu'il ne partage ni cette conception de la planification ni cette vision de la politique que votre rapporteur n'a pas pour sa part jugé possible de voter les crédits du commissariat général du Plan. La commission des finances, elle, néanmoins, vous n'en doutiez pas, les a adoptés à la majorité habituelle, qui était courte ce jour-là !

Au risque de vous paraître de la vieille école — oserai-je dire « archaïque » ? (Sourires) — je persiste pour ma part à penser que gouverner, c'est prévoir, que le Plan sans obligation n'est plus le Plan. Quant à l'ardeur, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vous laisse le soin d'apprécier ce qui en subsiste !

Ayant ainsi clos mon exposé en qualité de rapporteur spécial, je vous demande, monsieur le président, la permission d'utiliser une minute cette tribune pour poser, à titre personnel, une question à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement.

J'ai appris hier que ce n'est que le 4 novembre que le Premier ministre présentera le VIII<sup>e</sup> Plan au Conseil économique et social. Je redoute fort à ce rythme que l'Assemblée ne soit pas en mesure de discuter et de voter le VIII<sup>e</sup> Plan avant la fin de la présente session. L'autre jour, M. Papon, ministre du budget, m'avait pourtant donné l'assurance précise que ce débat et ce vote auraient lieu avant la fin de la session. Il était même mécontent que j'ose être impertinent au point de lui poser la question. Il y avait vu quelque offense.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous êtes en mesure de confirmer l'engagement de votre collègue sur ce point et même si une date peut d'ores et déjà être envisagée ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Gouhier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Roger Gouhier, rapporteur pour avis.** Les crédits du Plan qui concernent, en fait, les moyens financiers mis à la disposition du commissariat général du Plan et des organismes qui lui sont rattachés, sont en régression.

De ce fait, apparaît la mise en cause du caractère de service public de la planification et l'impossibilité pour ces organismes de jouer leur rôle d'étude et de recherche nécessaire pour une planification dont le but devrait être de répondre aux besoins de la nation.

Sans doute, lors du débat sur le VIII<sup>e</sup> Plan, des discussions seront engagées à l'Assemblée pour savoir si le Gouvernement applique bien sa politique à partir d'un plan.

Je pense qu'effectivement il y a bien un programme, des actions de redéploiement et qu'au-delà des mots, des déclarations d'intention, de ce que j'appelle dans mon rapport écrit l'habillage idéologique, existe un plan avec des objectifs définis en dehors de toute structure démocratique.

Il y a une planification non pas pour répondre aux impératifs du développement économique et social de la France mais pour appliquer une politique s'adaptant à la crise, aux conditions imposées par le redéploiement des sociétés multinationales.

L'action gouvernementale n'est-elle pas fondée sur l'intégration de la France dans un bloc ouest-européen sous tutelle nord-américaine ?

**M. Emmanuel Hamel.** Nous présenterez-vous le rapport de la commission ou votre analyse personnelle ? Il serait intéressant de le savoir !

**M. Roger Gouhier, rapporteur pour avis.** Mon cher collègue, peut-être ne le savez-vous pas, mais la commission de la production a repoussé le budget du Plan et mon rapport n'a pas fait l'objet d'opposition. C'est ce qui me permet, aujourd'hui, de le représenter et de conclure dans le sens que je vous exposerais tout à l'heure.

En conséquence, les nouveaux modes de prévision économique découlent de cette orientation politique. La planification orientée dans les instances supranationales et de plus en plus mise en œuvre, je le répète, en dehors de toute concertation démocratique, est destinée à appliquer la politique de gestion de la crise, donc de l'austérité pour les travailleurs, en dissimulant soigneusement que l'objectif central de la politique gouvernementale est de permettre que les grandes sociétés capitalistes continuent à accroître leurs profits.

L'examen des crédits consentis à la section IV des services du Premier ministre fait apparaître une progression de 12,47 pour 100, puisqu'ils passent de 63 millions en 1980 à 71 millions de francs. C'est un pourcentage d'augmentation qui n'assurera même pas, pour les services du Plan en 1981, le maintien de leur activité au niveau de 1980, compte tenu du taux d'inflation prévisible en raison de la politique gouvernementale.

C'est un pourcentage bien inférieur à l'augmentation des dépenses civiles de l'Etat, ce qui permet au rapporteur que je suis d'affirmer que, relativement aux autres administrations, les organismes publics de planification voient leur rôle remis en cause. C'est une nouvelle étape dans l'affaiblissement de leur capacité d'études.

Un examen rapide des crédits du commissariat général du Plan consacré essentiellement au fonctionnement de ce service nous conduit à constater que le Gouvernement va économiser l'année prochaine 1,6 million sous prétexte que les travaux du VIII<sup>e</sup> Plan sont terminés.

Un plan démocratique, un plan fondé sur la volonté du maintien et de la promotion des activités françaises, sur un développement harmonieux des régions et du pays, aurait nécessité non seulement la reconstitution des crédits, mais un supplément de financement pour procéder aux études et aux recherches nécessaires à une véritable issue nationale de la crise, car tout le monde reconnaît qu'il y a une crise.

Le Gouvernement ne veut pas s'engager dans cette voie car le Plan a d'autres motivations, que je viens d'exposer.

J'en veux pour preuve les sommes dont disposera le centre d'étude des revenus et des coûts. Elles seront en diminution par rapport à cette année, ce qui, inévitablement, créera les conditions pour que des études portant sur les revenus des dirigeants des sociétés ou sur le niveau de vie, l'épargne ou le revenu des agriculteurs, ne soient pas menées à leur terme ou ne soient pas le jour. Je rappelle qu'elles sont engagées depuis 1979. Les résultats doivent nous parvenir à la fin de 1980. Peut-être ! Pourquoi ce peut d'empressement ? Sans doute, parce que les résultats de ces études ne seront pas forcément en parfaite harmonie avec l'argumentation officielle justifiant l'austérité pour tous et exposent les raisons fondamentales de la crise.

Le Credoc n'est pas mieux traité.

Ses ressources viennent en partie de la subvention qu'il reçoit du budget. Elle représentait 47 p. 100 des ressources totales en 1979, 40,6 p. 100 en 1980, elle ne représentera plus que 40 p. 100 en 1981. Pourtant, la grande qualité des travaux de cet organisme est reconnue par tous.

Par exemple, les recherches sur les aspirations des ménages, thème de travail de l'un des trois départements de recherche du Credoc, seraient, à mon sens, très utiles pour tous en cette période d'austérité qui frappe les familles modestes dans tous les domaines.

Le C. O. R. D. E. S. est en sommeil depuis 1979.

Il semble que le report des crédits de 1980 sur 1981 devrait permettre le lancement de trois programmes d'études. D'après les renseignements dont je dispose, il s'agirait « de l'adaptation de l'économie française au nouveau contexte international, ainsi que d'études sur les politiques sociales, les diverses méthodes, divers modèles et techniques de planification ».

Ces études reflètent bien la contrainte politique exercée par le Gouvernement sur la recherche socio-économique associée à la planification.

Les remarques que je viens de présenter à propos de divers organismes cités gardent toute leur valeur pour le centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquée à la planifica-

tion. La stagnation des moyens confiés au Cepremap pour accomplir sa mission est motivée par la nouvelle conception du Gouvernement à l'égard de la planification, qui se manifeste tout particulièrement dans le fait que le VII<sup>e</sup> Plan ne comporte aucun objectif quantitatif de croissance et d'emploi.

Ce n'est pas non plus un hasard si, en revanche, le centre d'études prospectives et d'informations internationales voit passer sa dotation de 6,2 millions de francs en 1980 à 8,2 millions de francs en 1981, soit une progression de 31,6 p. 100. Sa mission est clairement définie : il s'agit d'élaborer des données statistiques à l'échelle internationale, d'étudier les grandes économies et les problèmes de relations internationales, d'établir périodiquement des projections de l'économie mondiale destinées à servir de cadre aux travaux d'administration et à la planification des entreprises.

Des moyens nouveaux en personnel et en matériel lui sont donnés pour éclairer les objectifs d'action du Gouvernement et du patronat afin d'assurer une programmation économique et sociale conforme à la politique de redéploiement et d'intégration européenne du Gouvernement.

Il n'est pas mauvais en soi qu'un organisme comme le C. E. P. I. I. existe et dispose de dotations lui permettant de remplir sa mission. Ce qui est critiquable, et significatif des choix gouvernementaux qui sont néfastes pour la France, c'est qu'au sein du service public de la planification, seul cet organe se voit favorisé financièrement, et ce au détriment de tous les autres.

Dans mon rapport écrit, j'ai cru devoir donner un avis sur la position du Gouvernement qui considère comme nécessaire le pluralisme des prévisions. Cette idée contenue dans le rapport d'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan avait été explicitée par le Premier ministre dans les termes suivants : « Il faut instaurer en France un véritable pluralisme dans les prévisions économiques comme cela se passe dans les autres pays. Le Gouvernement encouragera les initiatives qui iront dans ce sens. »

J'ai cru devoir interroger les services du Premier ministre pour être mieux informé. On m'a répondu que « le projet visant à assurer le pluralisme des prévisions est encore à l'étude. Il n'est donc pas possible de préciser aujourd'hui son contenu ».

Nul doute que le Gouvernement entende continuer à mettre en cause le service public des prévisions économiques, mais la mise en œuvre de cette politique se heurte à des résistances et le Gouvernement considère sans doute que ce n'est point le moment de préciser sa position.

Au cours du VII<sup>e</sup> Plan, ont été mis en œuvre des programmes d'action prioritaires ; ils étaient au nombre de vingt-cinq. Pour entreprendre une analyse de leur impact sur la vie économique et sociale, il ne suffit pas de s'arrêter à leur taux d'exécution par rapport aux dotations qui y ont été consacrées de 1976 à 1980. Une analyse sérieuse nécessite de mettre en rapport leur taux d'exécution et les besoins réels dans certains domaines tels que les conditions de travail, les hôpitaux et la santé, la famille, les personnes âgées.

De plus, on peut constater pour certains P. A. P. une discordance entre les objectifs qui étaient fixés et les moyens financiers qui ont été mis en œuvre.

Ainsi, en dépit des ambitions affichées, le manque de volonté politique a conduit l'expérience des P. A. P. à un échec relatif. Il aurait fallu plus de rigueur dans la définition des objectifs, mais surtout que plus de moyens y fussent consacrés. Pour être efficace, il aurait été nécessaire également que leur gestion fût plus démocratique.

Au lieu de tirer les enseignements de cette expérience, le Gouvernement a décidé d'en réduire le nombre à douze et de supprimer les inscriptions budgétaires correspondantes.

Quant aux programmes d'action prioritaires d'initiative régionale ou locale, le Gouvernement leur a refusé, en général, les dotations chaque fois qu'il s'agissait principalement d'actions à caractère social.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'Assemblée nationale aura-t-elle à débattre du VIII<sup>e</sup> Plan avant la fin de l'année ? Telle est la question que l'on peut légitimement poser quand on entend des informations contradictoires fondées sur des considérations que j'appellerai électoralistes. Je m'interroge, et voilà pourquoi.

Alors que sont prononcés dans tous les discours officiels les mots de concertation, de démocratie, de rôle du Parlement, dans la pratique, le Gouvernement considère, j'en suis convaincu, que ses objectifs et sa politique n'ont pas à être discutés ni remis en cause. J'en veux pour preuve la pré-

sentation du VIII<sup>e</sup> Plan dans le *Journal officiel* du 29 octobre dernier. Le Plan n'est pas présenté comme un projet à débattre, mais comme un texte adopté.

Je le dis comme je le pense : ce procédé est inadmissible et manque d'élégance à l'égard du Parlement.

Ma première remarque portera sur la préparation antidémocratique du VIII<sup>e</sup> Plan. Qui peut prétendre que celui-ci est le fruit d'une véritable concertation ? Personne ! Certes, six commissions et une commission de synthèse, auxquelles furent adjoints six comités spécialisés, ont été mis en place mais la question des questions reste la composition de ces commissions et leur pouvoir : de nombreuses orientations n'ont-elles pas été directement élaborées dans les antichambres élyséennes après concertation avec les autorités européennes ?

Ceux qui devraient avoir voix prépondérante pour débattre des orientations du Plan, les représentants des travailleurs, les élus à tous les niveaux, communal, départemental, régional, n'ont ni la place ni les pouvoirs qui devraient leur être donnés.

Que les rapporteurs des commissions aient été obligés de dénoncer certaines aberrations du système ne change rien au fait que les choix ont été opérés dans des groupes de travail dépendant directement du Gouvernement et sur la base de ses thèses dont l'axe central est contenu dans ces propos du Président de la République : « Pour pouvoir se renforcer, notre appareil productif ne devra pas chercher à occuper tous les terrains. Dans certains cas, il faudra abandonner certains terrains. » Et il ajoute : « Le Gouvernement a écarté tout relâchement de l'effort de travail et de production. »

L'expérience nous apprend que ce langage se traduira dans la réalité par une casse planifiée du potentiel industriel au profit de quelques créneaux réservés aux multinationales et aussi par un renforcement de l'austérité, des sacrifices supplémentaires demandés aux travailleurs afin que les profits privés continuent de croître.

En conclusion, je pense que ce budget ne peut pas être séparé des grandes orientations de la politique gouvernementale. A cet égard, il est significatif de constater que, sans pour autant partager les analyses du rapporteur, des commissaires de tous les groupes ont jugé ce budget non satisfaisant puisqu'il a été rejeté par la commission de la production et des échanges. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Barbera.

**Mme Myriam Barbera.** Au moment où nous parlons du Plan, le Président de la République a déjà reçu de nombreux télégrammes, coups de téléphone et lettres pour que vive Manufance. C'est bien de la même question qu'il s'agit.

Tout confirme, en effet, que la volonté présidentielle en matière de planification française est de la vider de son contenu original. Le développement économique et national, ce n'est plus le but du Plan.

Sous les vocables d'assainissement, d'adaptation, les options du VIII<sup>e</sup> Plan tendent à donner à un petit nombre de firmes multinationales basées chez nous les moyens de poursuivre leur enrichissement à l'échelle mondiale. Inspirées par Bruxelles, c'est en comité restreint qu'ont été décidées les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan.

Dans le même temps, parce que la grande majorité de notre peuple n'accepte pas la vassalisation, le Gouvernement a tenté une petite opération de diversion dans la présentation du Plan. Je note à ce sujet qu'une grande partie de la presse s'est bien gardée de reprendre les déclarations contenues dans une lettre confidentielle adressée par le commissaire général du Plan au Premier ministre. Si la presse a été si discrète, c'est sans doute parce que cette lettre établissait la preuve, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous gardez bien de donner les résultats prévisionnels associés aux hypothèses que vous avez formulées, mais que même vous avez truqué les quelques éléments qui ont été fournis.

Que l'on ne nous objecte pas, sous divers prétextes, comme la contrainte extérieure, qu'il n'est pas possible d'élaborer autre chose qu'une planification indicative.

Il n'y a pas déplanification dans notre pays, il n'y a qu'une planification secrète. Votre rapport sur les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan contient bien dans tous ses développements des hypothèses implicites de croissance. Les chiffres existent donc, et vous devez les publier. Si vous ne le faites pas, c'est pour mieux masquer les conséquences catastrophiques pour notre pays et les travailleurs de vos choix politiques et économiques. Je réaffirme donc qu'il y a planification secrète élaborée dans des clubs très fermés.

Je vous le disais déjà l'an dernier : si la fonction idéologique du Plan n'est pas nouvelle, elle s'affirme avec ce VIII<sup>e</sup> qui achève la boucle puisqu'on ne peut même plus lui donner le nom de plan. Le secret du vrai Plan, l'abandon national, se cachait déjà sous les prévisions euphorisantes du VII<sup>e</sup> Plan.

Nous avons le souvenir des P. A. P. et P. A. P. I. R., gadgets idéologiques plus que noyaux durs du plan, comme on a osé les appeler. L'ironie devient amère quand on songe que leurs prévisions très insuffisantes n'ont même pas été honorées, en ce qui concerne notamment les P. A. P. les plus « sociaux ».

Mais il faut que les besoins du profit et la volonté politique du déclin de notre pays qui l'accompagne passe à un niveau bien supérieur pour que vous n'envisagiez même plus d'être embarrassés, si peu que cela soit, par des objectifs chiffrés.

On comprend d'ailleurs que vous soyez gênés aux entournures tant il est vrai que le VIII<sup>e</sup> Plan est un nouveau pas de géant dans la voie de la soumission de la France aux impératifs du grand capital.

Le maître mot de ce Plan, c'est la casse : casse humaine d'abord, puisque malgré votre tentative « d'éluider le problème de l'emploi » selon les propres termes du commissaire général du Plan, ce sont 550 000 suppressions d'emploi en 7 ans qui sont prévues : 108 000 dans le bâtiment et les travaux publics, 437 000 dans l'industrie hors B. T. P., dont 146 000 dans les industries des biens intermédiaires, 67 000 dans les industries des biens d'équipement, 174 000 dans les industries des biens de consommation courante, 142 000 dans le seul secteur du textile et de l'habillement.

Dans l'énergie, c'est 24 000 emplois qui sont supprimés : non seulement la régression accélérée de la production charbonnière est programmée et se poursuit, mais la fonte des effectifs l'est également à E. D. F. et G. D. F.

Quant aux 49 000 emplois qui sont supprimés dans l'industrie des métaux ferreux et la sidérurgie : c'est la conséquence de la domination du cartel ouest-allemand. Là encore, cet abandon se fait en conformité avec les directives du commissaire européen, le vicomte Davignon, sans qu'aucune autre force politique que les communistes s'y oppose.

Tout cela s'accompagne, bien sûr, du déclin du capital productif dans notre industrie et du renforcement de la pénétration du capital étranger. Ainsi, votre VIII<sup>e</sup> Plan prévoit-il pour la sidérurgie une réduction de près de 2 p. 100 du taux de croissance en même temps qu'un renforcement de la domination étrangère : le taux de pénétration des importations sur le marché intérieur était de 27 p. 100 en 1973 ; il serait de neuf points supérieur en 1985.

Les importations deviendraient majoritaires dans la chimie de base et les fibres synthétiques pour représenter les deux tiers du marché. Les trusts français comme Rhône-Poulenc ont ainsi décidé d'abandonner leurs bases nationales au profit de leurs filiales étrangères.

Dans les biens d'équipement, la pénétration étrangère deviendrait raz de marée et couvrirait 74 p. 100 du marché intérieur pour le matériel électrique et électronique professionnel et 50 p. 100 pour les biens d'équipement ménager.

Enfin, pour les biens de consommation courante, le volume des équipements en place diminuerait, par exemple dans la parachimie et la pharmacie, tandis que les importations s'engouffrent et que l'emploi national s'effondre.

Voilà quelques exemples de ce que vous voulez faire à la France et à son peuple. Faire tourner les ordinateurs dans un sens ou dans l'autre ne changera rien à cela !

Nous dirons clairement que la solution à la casse n'est pas dans la recherche de l'union sacrée nouvelle mouture, mais dans les luttes des travailleurs de notre pays. Ce qu'il faut, c'est changer les hypothèses et, pour cela, il faut changer les structures de la société.

La logique profits-investissements-emplois, si souvent évoquée, a certes fait que, depuis 1974, les profits ont doublé, mais les investissements privés ont chuté de 10 p. 100 et le chômage a été multiplié par trois. Il faut donc lui substituer une autre logique, une réponse démocratique qui s'appuie sur trois éléments :

En premier lieu, sur une croissance nouvelle fondée sur la satisfaction des besoins sociaux et nationaux, sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, sur une relance de l'activité industrielle et agricole ;

En deuxième lieu, sur l'indépendance nationale et une politique internationale qui aurait pour objectif une France souveraine, présente et active dans le monde ;

En troisième lieu, sur la démocratie et les libertés dans l'entreprise, dans les communes et les régions et dans le pays tout entier.

De façon concrète, il faut donc faire autrement, et faire autrement c'est ne plus considérer les profits comme point de passage obligé et l'emploi comme un résidu incertain de la politique économique. Il faut, au contraire, mettre l'emploi en tête d'une nouvelle démarche économique. Il faut investir aussi, bien sûr, arrêter la « casse » de notre tissu industriel, donner, par exemple, les 150 millions de francs dont a besoin Manufrance, mais investir autrement, en résorbant notamment les gâchis actuels, en supprimant les colossales subventions aux monopoles qui ne leur servent qu'à licencier et à s'installer hors de nos frontières.

C'est à ces conditions que l'on peut déboucher sur l'efficacité sociale et économique.

Emploi, investissement, efficacité, voilà la réponse démocratique que nous vous opposons. Et pour la concevoir, l'exprimer, c'est avec les travailleurs et avec leurs organisations qu'il faut aussi élaborer le Plan, alors qu'ils n'ont pas actuellement leur mot à dire. C'est avec les conseils généraux et régionaux, avec les élus, y compris nationaux, qu'il faut le préparer au lieu de faire rédiger à la hâte des notes par vos préfets.

Les dizaines de milliers de télégrammes au Président de la République dont je parlais tout à l'heure prouvent que les travailleurs de notre pays mettent à mal cette recherche du consensus pour laquelle vous vous donnez tant de peine dans votre projet de VIII<sup>e</sup> Plan. Ils ne sont pas dupes, et c'est cela la vraie chance pour la France et pour son développement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Auroux.

**M. Jean Auroux.** Mesdames, messieurs, nous sommes appelés ce soir à examiner les crédits du commissariat général du Plan. Mais, en ère giscardienne, y a-t-il encore un Plan ? Y a-t-il encore place pour un Plan quand on navigue à vue pour « gérer l'imprévisible », selon la formule de l'actuel Président de la République ?

Qu'on ne se méprenne pas, les fonctionnaires du commissariat du Plan et de l'I. N. S. E. E. ne sont pas les responsables de ce qui est devenu, au terme d'un septennat d'échec économique et social, un exercice littéraire souvent besogneux, strictement contrôlé par l'exécutif.

La préparation du Plan a, en effet, cessé d'être, comme ce fut le cas pour le V<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> Plan, un lieu d'intense débat ouvert à l'ensemble des partenaires sociaux. On assiste même à l'abandon de la conception gaullienne de « l'ardente obligation nationale ».

**M. Xavier Hamelin.** Tiens !

**M. Jean Auroux.** Cette affirmation paraît encore plus vraie quand on lit, à la page 2 de l'intéressant courrier adressé par le commissaire général du Plan, le 14 août 1980, au Premier ministre, à propos du chapitre I<sup>er</sup> « Le redressement de l'économie française depuis le premier choc pétrolier », le paragraphe suivant : « Ce chapitre ne figurait pas au sommaire du Plan tel que vous l'avez approuvé le 9 juillet. Son opportunité peut être discutée : d'une part, il n'est pas d'usage que le document du Plan soit utilisé par le Gouvernement pour se décerner un satisfecit, d'autre part, cette innovation risque d'être critiquée étant donné le calendrier politique ».

A la lecture de telles phrases, on peut se demander s'il ne convient pas de remplacer nos économistes par des hagiographes ! La monarchie non républicaine en avait naguère pratique courante.

Par ailleurs, quand on lit dans une lettre circulaire de M. Ceyrac, président du C. N. P. F., datée du 5 juillet 1980, les lignes suivantes relatives à la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan : « Nous ne pouvions nous satisfaire d'une telle perspective et nous avions demandé que soient étudiés notamment les voies et les moyens d'une amélioration de l'emploi. Dans cet esprit, l'I. N. S. E. E. a élaboré un certain nombre de variantes qui marquent un très net retournement des perspectives présentées à l'automne dernier », on peut se demander s'il ne conviendrait pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de charger directement le patronat français de la rédaction du Plan. Je connais, il est vrai, certains arguments de la majorité qui n'en seraient sans doute guère émus, dans la mesure où ils trouvent déjà largement leur inspiration législative avenue Pierre-I<sup>er</sup>-de-Serbie.

Enfin, quand on connaît le retard avec lequel le Gouvernement a transmis le projet de Plan au Conseil économique et social, on peut raisonnablement supposer que le Président actuel de la République et son Premier ministre ne sont guère désireux de voir le Parlement en débattre au cours de cette session.

C'est pourquoi les socialistes demandent avec insistance que le pouvoir ne se dérobe pas à ce débat essentiel avant les élections présidentielles. Un refus de sa part serait plus qu'un aveu, ce serait une attitude antidémocratique grave qui devrait être dénoncée avec force.

Telles sont donc les conditions réelles de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan quant à son contenu. C'est dans le cadre d'un débat au fond que nous pourrions faire connaître nos critiques et nos propositions. Cependant, dans les quelques minutes qui me sont imparties, comment ne pas souligner déjà l'aboutissement voulu d'un mouvement de déplanification amorcé dès le VII<sup>e</sup> Plan et la mise en place d'une nouvelle politique et d'un nouveau discours idéologique sciemment composé, qui sacrifie délibérément le travailleur à l'entreprise et l'emploi au profit ?

Ainsi, dans le même courrier du commissaire général du Plan au Premier ministre, nous pouvons lire, page 9, à propos de l'emploi : « La question de l'emploi est sûrement la plus délicate du VIII<sup>e</sup> Plan. Le projet de rapport que je vous remets ci-joint tente de l'éclaircir. Il ne fait que de vagues allusions à l'aggravation du chômage dans les prochaines années, présentant comme un simple risque, ce qui est une certitude. Il feint de croire que la stratégie globale, définie dans la partie II, serait de nature à résorber le sous-emploi, ce qui est impossible d'ici à 1985. Ma conviction est que le Gouvernement, le pays, gagneraient à un parti différent consistant, d'une part, à dire les choses plus clairement et, d'autre part, à proposer à la nation un effort nouveau pour concilier l'amélioration de l'emploi avec les contraintes de l'économie. »

A partir d'une telle stratégie, monsieur le secrétaire d'Etat, les mécanismes se mettent en place dès le budget de 1981. Citons pour mémoire les fonds d'action conjoncturels, les cadeaux fiscaux ou autres aux entreprises, l'agression contre les services publics et les perspectives de dénationalisation à moyen terme, la remise en cause de la législation du travail et de la protection sociale des salariés, l'augmentation du chômage — il est prévu plus de 2 millions de chômeurs en 1985 et sans doute ce chiffre sera-t-il atteint avant — les transferts de charges et les difficultés accrues pour les collectivités locales, l'absence de réponse aux problèmes de l'énergie, notamment en matière de logement. Et je pourrais allonger la liste.

Je conclus ici en demandant à nouveau au Gouvernement que le débat au fond sur le VIII<sup>e</sup> Plan ait lieu avant la fin de cette session et, en tout cas, avant les élections présidentielles. Il y va du respect de la démocratie et du Parlement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. Jacques Limouzy,** secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le sujet traité par vos rapporteurs, et d'abord dans leurs rapports écrits, domine de très haut et de très loin l'énoncé de la question qui est posée ce soir à l'Assemblée nationale.

C'est une habitude, depuis plusieurs années, que d'élever le débat. Mais, si nous l'élevons trop, nous n'en retrouverons plus l'objet. Je remercie cependant les rapporteurs de leur travail très fouillé et surtout très ample. J'ai noté l'abondance des critiques. Je répondrai à celles qui me concernent et pour le reste, étant donné que cette soirée accouche insolitement d'une montagne, je ne pourrai que témoigner ma respectueuse admiration. (Sourires.)

Est-ce une erreur de débat ? Autrement dit, croyez-vous, monsieur Gouhier, qu'en examinant aujourd'hui les quelques crédits de fonctionnement du commissariat général du Plan — car il ne s'agit pas d'autre chose — l'Assemblée va valablement discuter du contenu et de l'avenir de la planification française ?

Est-ce une erreur de diagnostic ? « La mort lente de la planification française », selon les termes du rapport de M. Rocard, croyez-vous qu'elle puisse sérieusement être affirmée, sérieusement attendue — car il s'agit de cela ce soir — sous le prétexte d'une quelconque indigence des crédits de fonctionnement du commissariat général du Plan, qui augmentent de 12,50 p. 100 ?

**M. Michel Rocard,** rapporteur spécial. J'ai suggéré une économie : fermer la boutique.

**M. Emmanuel Hamel.** On ne parle pas de boutique, mais de maison ! Quelle dégradation du vocabulaire !

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Je visais votre rapport écrit, monsieur Rocard.

Je ne me livrerai pas aux digressions habituelles sur le fait que l'activité planificatrice n'est pas une activité administrative normale et que le commissariat du Plan a besoin de crédits différents pour son fonctionnement, selon les années, en fonction de la préparation du Plan suivant. Mais ne pas tenir compte de ces circonstances serait alourdir et bureaucratiser le Plan, instrument qui doit nécessairement rester de souplesse et de liberté.

Alors, commettons-nous les uns et les autres une erreur de débat ou de diagnostic ? Je ne le crois pas, car les intervenants m'ont paru trop avertis pour les commettre. Je pense donc que c'est tout à fait sciemment que Mme Barbera et M. Auroux — qu'il cite ou non M. Ceyrac — nous ont parlé d'autre chose.

**Mme Myrlam Barbera.** J'ai parlé du Plan.

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Aussi serai-je moins sévère à votre égard, Michel Rocard, que l'attentif président de la commission des finances, qui vous a adressé des reproches par provision, ce qui est injuste. Je dois même dire que j'aurais compris que, cette année, vous entreteniez quelques interférences entre votre condition de rapporteur et votre destin d'homme politique. Mais, de M. Gouhier, je ne puis l'admettre, car il n'a pas vos obligations. (Sourires.)

Si donc je comprends la manière dont a été quelque peu bousculée la déontologie du rapporteur, je ne saurais pour autant vous suivre sur ce chemin, où vous ne resterez pas solitaire puisqu'il croisera inévitablement celui du Gouvernement lors de l'examen du budget du VIII<sup>e</sup> Plan, que le Premier ministre déposera sur le bureau de l'Assemblée nationale à la fin de son examen par le Conseil économique et social. L'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée sera déterminée par le Gouvernement en conférence des présidents, en fonction des travaux de la commission des finances.

**M. Jean Auroux.** Elle peut s'organiser !

**M. Roger Gouhier, rapporteur pour avis.** C'est du flou artistique !

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** En cela, je vais beaucoup plus loin que M. Auroux, qui a pratiquement demandé le report de son examen à l'an prochain.

**M. Jean Auroux.** Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit !

**M. Michel Rocard, rapporteur spécial.** Cela va être notre faute !

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Pour l'heure, nous en sommes aux crédits de fonctionnement du commissariat général du Plan.

Arrêtons-nous donc d'abord sur l'enveloppe globale. Celle-ci progresse de 12,5 p. 100 par rapport à cette année. Cette progression est légèrement supérieure à la hausse moyenne des budgets civils.

Ce chiffre interdit donc toute conclusion générale sur une quelconque mauvaise fortune de la planification.

Votre assemblée souligne néanmoins que ce chiffre couvre des situations très diverses suivant les chapitres considérés. Cette remarque est exacte et il y a d'ailleurs là une diversité tout à fait normale. Je vais y revenir concernant chacun des organismes qui constituent le commissariat général du Plan.

Mais je veux auparavant affirmer, à l'encontre de plusieurs observations contenues dans les rapports, que ce n'est pas par hasard, et encore moins par erreur, que les crédits de fonctionnement matériel, en dehors des rémunérations des agents, connaissent une pause sensible. C'est par une volonté délibérée du Gouvernement de contraindre les administrations à gérer leurs moyens de manière plus efficace et donc plus économe des deniers publics. Le Gouvernement s'était engagé sur cette voie l'an dernier...

**M. Pierre Mauger.** Timidement !

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** ... il la poursuit avec fermeté cette année.

J'en viens maintenant aux budgets des organismes qui composent le commissariat général du Plan.

Le commissariat proprement dit voit ses crédits augmenter de 4 p. 100 seulement. Cette faible croissance est due au fait que ses dotations avaient été fortement accrues en 1979 et en 1980 pour lui permettre de faire face aux dépenses inhérentes à la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan.

En 1981, nous serons dans ce que les planificateurs appellent une période d'interplans et il est par conséquent logique que les crédits s'adaptent à une phase moins exceptionnelle de la vie du Plan.

Les crédits du centre d'études des revenus et des coûts progressent de 10 p. 100 et ceux du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le Credoc, de 11 p. 100. Ces majorations correspondent, d'une part, à la mise à niveau des crédits de personnel et, d'autre part, à un meilleur contrôle des dépenses matérielles dont je faisais état tout à l'heure.

Le centre d'études prospectives et d'informations Internationales voit ses crédits progresser de 32 p. 100 et accroît ses effectifs. Nous sommes ici en présence d'une croissance exceptionnelle en ces temps difficiles. C'est la marque que le Gouvernement fait des choix clairs. Il contraint ses services à travailler plus efficacement lorsqu'il estime que cela est possible et nécessaire. Mais lorsqu'il accorde, comme c'est le cas ici, une priorité absolue à une action, il prend les moyens de mettre en œuvre cette priorité. Ainsi, à brève échéance, le centre pourra concurrencer les grands centres étrangers et apporter au développement international de l'économie française l'appui d'une capacité de prospective et d'information de grande qualité.

Enfin, les crédits de recherche du commissariat général du Plan croissent de 85 p. 100 en autorisations de programme et de 36 p. 100 en crédits de paiements. Cette forte augmentation traduit là encore la volonté du Gouvernement de soutenir la recherche française et, en l'occurrence, de remettre ces crédits à un haut niveau, après la phase d'intégration des chercheurs du commissariat général du Plan au C. N. R. S., qui avait conduit ces deux dernières années à un certain transfert de crédits. Nous nous étions d'ailleurs expliqués sur ce sujet l'année dernière.

J'évoquerai, avant de terminer, une critique justement formulée par vos rapporteurs, en particulier par M. Rocard, qui a rencontré sur ce point le sentiment, semble-t-il unanime, de la commission des finances, et relative aux délais de transmission des réponses aux demandes des rapporteurs ! C'est vrai, ils sont trop longs et je m'en suis rendu compte moi-même.

L'une des raisons en est que le rapport d'exécution du Plan ne peut être rédigé qu'une fois connu l'ensemble des fascicules budgétaires, soit dans un laps de temps court et tardivement.

Quoi qu'il en soit soyez assuré, monsieur Rocard, qu'il sera tenu compte, à l'avenir, de votre souci qui est d'ailleurs partagé par la commission et par l'Assemblée tout entière.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est vrai.

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Je conclurai en insistant encore sur le caractère très volontaire de ce projet de budget. Tous les postes qui sont prioritaires au regard de l'avenir connaissent une vive progression. Les autres sont l'objet de mesures d'économie. Nous sommes ainsi, me semble-t-il, devant l'exemple d'une bonne gestion des finances publiques, c'est-à-dire une gestion qui se fixe des priorités et qui prend les moyens de les réaliser.

**M. Pierre Mauger.** C'est ce que souhaite M. Rocard.

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Par conséquent, mesdames, messieurs, je demande à l'Assemblée nationale de ne pas jouer hors jeu dans cette affaire. Nous le faisons un peu les uns et les autres, cela est bien normal.

**M. Emmanuel Hamel.** Non, ce n'est pas normal !

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Il y a des circonstances particulières, monsieur Hamel ; il ne faut pas être trop sévère.

**M. Emmanuel Hamel.** Je ne suis pas sévère, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis l'indulgence même.

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Au moment où vous allez vous prononcer sur le projet de budget du commissariat général du Plan, il ne serait pas sérieux de juger ici, en quelques minutes, les principes ou les conditions de l'évolution et de l'avenir de la planification nationale. C'est un autre débat et il ne serait pas raisonnable de se prononcer sur ce sujet ce soir.

Il s'agit uniquement, dans le cadre de la discussion budgétaire, d'autoriser les dépenses du commissariat général du Plan et pas d'autre chose. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Nous en arrivons maintenant aux questions. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Clément.

**M. Pascal Clément.** Monsieur le secrétaire d'Etat, compte tenu des remarques liminaires que vous venez de formuler, j'ai presque honte de vous poser une question, mais j'ai découvert une bonne raison en vous écoutant, car elle concerne en quelque sorte les remboursements de frais alloués aux commissaires qui participent à l'élaboration du VIII<sup>e</sup> Plan. Je peux, en effet, par ce biais, intégrer ma question aux problèmes budgétaires qui nous réunissent ce soir.

En fait, je m'interroge sur le rôle exact des membres des commissions qui sont associés à l'élaboration du VIII<sup>e</sup> Plan.

Chacun se félicite que le Gouvernement ait su réunir pour chaque Plan, en particulier pour le VIII<sup>e</sup> Plan, les hommes de ce pays aux compétences les plus affirmées pour élaborer au sein de commissions, de comités et de groupes de travail ce qui deviendra le Plan. Mais ces hommes de qualité qui ont œuvré durant de nombreuses heures ont quelquefois la surprise — je suis leur interprète bien que je comprenne la situation — de ne plus trouver qu'un rapport relativement éloigné entre les options retenues et les préoccupations qu'ils avaient voulu faire prendre en compte par leur commission, leur comité ou leur groupe de travail.

J'admets fort bien que s'il convient de prendre l'avis du plus grand nombre possible de Français et de Françaises représentatifs avant d'élaborer un nouveau Plan, il est primordial que le Gouvernement reste cohérent dans sa politique. A partir du moment où un Plan devient projet de loi, il doit en effet répondre à une cohérence et à une homogénéité politiques.

Mais ces deux approches sont malheureusement contradictoires et j'aimerais savoir comment le Gouvernement peut concevoir un Plan qui, sans renier la confiance accordée à ceux qui ont accepté de participer à son élaboration, réponde au souci d'homogénéité politique. Comment peut-il concilier la faible prise en compte dans la rédaction du Plan des avis émis avec l'exigence de démocratie ? En effet le Plan doit naître des besoins de la population, être adopté par les parlementaires et retomber ensuite au niveau de la réalisation pendant cinq années.

J'ai conscience de l'impertinence de cette question, mais je sais que de nombreux commissaires qui ont participé durant des mois à la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, pensent tout bas ce que j'ai osé demander tout haut.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Monsieur Clément, votre question évoque un problème que l'on retrouve chaque fois qu'il faut établir une synthèse après avoir recueilli de nombreux avis.

En ce qui concerne la préparation du Plan, la publication des documents des commissions, que la plupart d'entre vous ont reçus, a été suivie avec un grand intérêt par la presse, par les organisations professionnelles et syndicales et par tous ceux qui avaient aidé à leur réalisation. Le Gouvernement a rappelé à plusieurs reprises l'intérêt qu'il attachait à ces travaux et M. le Premier ministre l'a publiquement déclaré lors de la présentation à la presse du projet de VIII<sup>e</sup> Plan.

Ces appréciations positives nous ont d'ailleurs conduit à reprendre, dans le projet qui sera soumis à l'Assemblée nationale et ensuite au Sénat, de nombreuses suggestions émises par les commissaires. Certaines parties de ce document comprennent des passages entiers des avis formulés.

Votre question, monsieur Clément, pourrait être reposée au cours de la discussion générale du VIII<sup>e</sup> Plan. Elle recevrait alors une réponse plus approfondie et nous pourrions vous montrer le rôle joué, dans le cadre du VIII<sup>e</sup> Plan et au cours des débats en commission par ceux qui ont bien voulu nous aider à dégager — même s'il existait des orientations préalables — la pensée planificatrice et à rédiger des textes écrits.

**M. le président.** La parole est à M. Longuet.

**M. Gérard Longuet.** Le programme d'action prioritaire n° 23 concerne l'effort en faveur des zones rurales ; il est compréhensible et soutenu. Les crédits d'équipement d'Etat portent sur 4 milliards de francs en cinq ans. Son taux de réalisation est de 105 p. 100.

Cet effort volontariste s'explique par des raisons profondément humaines et sociales, et surtout par la volonté de vivre au pays, enracinée chez nos compatriotes. Encore faut-il que les intéressés disposent de débouchés même dans les cantons qui sont les plus déshérités sur le plan de l'emploi industriel.

Cet effort volontariste se justifie également par une considération économique. En effet, le maintien d'une population en milieu rural où des équipements existent est une opération profitable pour la collectivité dans la mesure où elle n'a pas à entretenir des équipements qui seraient sous-utilisés, ni à créer des équipements nouveaux pour une population déplacée.

Le Gouvernement a mené une réflexion sur l'emploi. Mais le commissariat général du Plan pourrait-il engager une réflexion approfondie...

**M. Emmanuel Hamel.** Ses réflexions sont toujours approfondies !

**M. Gérard Longuet.** Bien sûr, mais elles ne portent pas toujours sur l'objet qui nous intéresse.

Personnellement, je souhaiterais connaître, à travers un calcul de coûts et d'avantages, le rendement des différentes primes d'aide à la création ou au maintien d'emplois.

Prenons l'exemple des aides spéciales rurales qui constituent une formule particulièrement bien adaptée aux cantons ruraux les plus déshérités parce qu'elle est octroyée dès la première création d'emploi. Or son attribution est actuellement limitée aux cantons qui ont bénéficié du classement en zone d'aide spéciale rurale, en 1976, sur la base de données démographiques et de considérations de revenus. Cette aide est efficace.

Je me demande s'il ne serait pas peu coûteux et très efficace — en termes de localisation d'emplois en milieu rural — d'étendre le bénéfice de cette aide à d'autres cantons. Il me sera peut-être répondu qu'une telle décision coûterait très cher et qu'il n'est pas possible de la prendre.

Je souhaiterais cependant que le commissariat général du Plan, qui a un rôle de réflexion et d'approfondissement, établisse un tableau comparatif des coûts et des rendements de la création et du maintien d'emplois en milieu rural selon les différentes formes d'aide utilisées : aide spéciale rurale, prime d'orientation agricole, prime de développement régional. Nous disposerions ainsi d'un outil de comparaison pour savoir ce que coûtent et ce que rapportent les divers types d'aide au maintien ou à la création d'emplois.

Nous aurions peut-être alors la satisfaction de constater qu'un élargissement de l'aide spéciale rurale constituerait, pour les cantons ruraux, une forme efficace de maintien et de création d'emplois, là où les Français veulent vivre, même si cela est difficile.

**M. Michel Delprat.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs, les débats qui se déroulent selon la nouvelle formule présentent souvent beaucoup plus d'intérêt par les questions qui sont posées que par les réponses reçues, surtout quand elles sont du genre de celle que je vais apporter. (Sourires.)

Je ne peux, en effet, donner qu'une réponse provisoire et incomplète, puisque M. Longuet demande une véritable étude.

Par ailleurs, je ne suis pas certain qu'elle soit de la compétence du commissariat général du Plan. Elle pourrait, par exemple, relever de la direction de la prévision.

**M. Michel Rocard, rapporteur spécial.** Plutôt de l'I. N. S. E. E.

**M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat.** M. Rocard a peut-être raison. De toute façon, il s'agit d'un problème de fond dont je comprends tout l'intérêt. Vous avez bien fait de le soulever aujourd'hui car certaines oreilles avisées vous ont entendu. Les intéressés pourront donc, car ils sont prudents, préparer des réponses sous une forme ou sous une autre.

Mais pour qui me prendriez-vous si je vous répondais *ex abrupto*, sans la moindre compétence ?

L'intérêt de votre question, était surtout d'être posée ; ce débat vous a permis de le faire et je vous en remercie.

**M. Pierre Mauger.** Il fallait la poser au candidat à la présidence de la République !

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre. IV. — Commissariat général du Plan ».



## ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).

- « Titre III : 1 587 545 francs ;
- « Titre IV : 953 080 francs. »

## ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (Mesures nouvelles).

## TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 13 500 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 7 millions de francs. »

Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant le commissariat général du Plan.

## DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

## I. — Section commune.

## III. — Territoires d'outre-mer.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits concernant les territoires d'outre-mer.

## Rappel au règlement.

M. Marc Lauriol. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Lauriol, pour un rappel au règlement.

M. Marc Lauriol. Monsieur le président, je suis au regret de devoir exprimer le mécontentement du groupe du rassemblement pour la République sur le moment auquel le projet de budget des territoires d'outre-mer vient en discussion. A l'origine, il devait être examiné juste après celui des départements d'outre-mer.

M. Pierre Mauger. Cela aurait été plus logique !

M. Marc Lauriol. Cet enchaînement aurait en effet été parfaitement logique et il aurait permis à l'Assemblée d'avoir une vue d'ensemble de la politique que nous menons et des efforts que nous consentons dans les départements et territoires d'outre-mer. Dieu sait si nous attachons un grand intérêt à ce sujet !

Or, par une décision dont j'ignore la source et les conditions dans lesquelles elle a été prise, les deux discussions ont été séparées et l'on a intercalé entre elles le débat sur le projet de budget du secrétariat d'Etat chargé des industries agricoles et alimentaires, l'examen des crédits de l'aménagement du territoire et même de ceux du commissariat du Plan dont pourtant M. Limouzy a souligné la modestie en répondant tout à l'heure au rapporteur de la commission des finances.

Si encore l'on avait pris la peine de commencer la séance de ce soir par le projet de budget des territoires d'outre-mer, nous y aurions vu une sorte de geste révérenciel à l'égard de l'intérêt de cette matière. Mais c'est à vingt-deux heures

cinquante que nous abordons ce débat essentiel. Permettez-moi, monsieur le président, de vous faire part de mes regrets. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Monsieur Lauriol, je prends acte de votre rappel au règlement, mais je rappelle que c'est la conférence des présidents qui, à la demande expresse du Gouvernement, a décidé cette intervention dans l'ordre du jour.

Je crois savoir que M. le secrétaire d'Etat était indisponible ce matin.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Pas du tout !

M. le président. Je me suis donc trompé. Votre intervention, monsieur Lauriol, sera portée à la connaissance de la prochaine conférence des présidents.

M. Marc Lauriol. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je tiens à préciser qu'en ce qui me concerne je suis toujours à la disposition de l'Assemblée.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Marc Lauriol. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Je répète que l'ordre du jour initial a été modifié à la demande du Gouvernement.

La parole est à M. Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial. Monsieur le président, mesdames, messieurs, pour la seconde année consécutive, les crédits concernant les territoires d'outre-mer dans le budget du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer connaissent une progression particulièrement faible — 4,6 p. 100 — ce qui, compte tenu de l'inflation, correspond, en fait, à une régression de 9 p. 100 en termes réels.

Au demeurant, on doit observer que ce projet de budget est artificiellement gonflé par le maintien d'une subvention au Vanuatu, l'ancien condominium des Nouvelles-Hébrides. Cette subvention devrait être transférée au ministère des affaires étrangères. Sans ces crédits, le budget des territoires d'outre-mer n'est qu'une simple reconduction.

Cependant, comme les années précédentes, il n'est pas possible d'appréhender l'effort budgétaire global de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer à travers le seul budget du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Celui-ci, en effet, ne représente qu'une part infime de l'ensemble des crédits de l'Etat affectés aux territoires d'outre-mer par l'intermédiaire des ministères techniques.

Il conviendra donc pour prendre une vue générale de l'effort de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer de considérer en premier lieu les crédits du secrétariat d'Etat, puis, en second lieu, l'effort du budget de l'Etat dans le cadre interministériel.

Globalement, les crédits des territoires d'outre-mer passent de 362,9 millions à 379,7 millions, soit, ainsi que je l'ai déjà souligné, une progression de 4,6 p. 100 qui, compte tenu du taux d'inflation, correspond à une diminution voisine de 9 p. 100 des moyens réels de financement. Cette régression de fait, qui apparaissait déjà en 1979 avec un taux de progression très inférieur à celui de l'ensemble du budget de la nation, prend désormais des proportions alarmantes. Pour la seconde année consécutive, on constate, en effet, une régression du même ordre des moyens réels.

Je sais bien qu'une grande part des interventions de l'Etat se fait, depuis quelques années, par l'intervention directe des ministères techniques. Mais il serait cependant déplorable de ne plus voir dans le budget du secrétariat d'Etat qu'un budget résiduel.

Cette régression du budget des territoires d'outre-mer avait justifié, en 1979, les inquiétudes de votre commission. Aucune suite positive ne paraît malheureusement leur avoir été donnée.

Ce fait est clairement illustré par l'évolution des crédits d'investissement du F. I. D. E. S. qui représentaient, jusqu'à maintenant, la moitié des crédits d'investissement de l'Etat dans les

territoires d'outre-mer et qui régressent cette année, non seulement en valeur relative, mais même en valeur absolue. C'est ainsi que, de 1978 à 1981, les crédits de paiement du F. I. D. E. S. ne sont passés que de 96,7 à 100,2 millions de francs.

Cette inquiétude de la commission s'accroît encore si l'on se reporte à certaines observations ou conclusions du comité du VIII<sup>e</sup> Plan sur les départements et territoires d'outre-mer. Si le rapport de ce comité réaffirme bien, en effet, la nécessité de faire bénéficier les populations d'outre-mer d'une progression de dépenses publiques supérieure à la moyenne nationale, il indique toutefois que le rythme de progression de la période 1975-1980 « ne sera probablement pas maintenu à l'avenir, du moins en volume », et il précise : « Le ralentissement de la progression du budget de l'Etat sera plus sévèrement ressenti par les D. O. M. - T. O. M. que par les régions métropolitaines et les interventions publiques, en faveur du développement économique et social, s'inséreront dans une perspective de pénurie et de restrictions budgétaires ».

Les dépenses d'administration générale ne progressent globalement que de 6,01 p. 100.

Force nous est cependant de constater, cette année encore dans les dépenses de l'administration centrale, une hausse tout à fait excessive des frais de déplacement qui augmentent à nouveau très sensiblement — de 14,28 p. 100.

Cette augmentation fait suite à un accroissement de 22 p. 100 de ces mêmes dépenses lors du dernier budget. On peut se demander si le secrétariat d'Etat ne pourrait pas réaliser quelques économies sur ces crédits et limiter en conséquence le nombre de ses voyages dont la plupart ne sont d'aucune utilité pour nos territoires.

Les subventions aux budgets locaux restent très en dessous de la progression moyenne du budget de l'Etat. Seul le territoire de Wallis-et-Futuna voit pour la première fois depuis de nombreuses années une progression sensible de la subvention qui lui est affectée, ce dont nous nous réjouissons.

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, insister comme chaque année sur l'évolution très inquiétante des crédits d'investissements.

L'écart se creuse de plus en plus, avec les taux de progression de l'ensemble des crédits d'équipement civil du budget général. Cette tendance s'accroît alors que nos territoires connaissent de graves difficultés économiques.

Comme chaque année, mais d'une manière particulièrement pressante, la commission des finances a demandé la réévaluation du F. I. D. E. S. dont les ressources de la section générale, comme celles de la section des territoires, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme, connaissent une nouvelle diminution.

Quant à la répartition des autorisations de programme, il est bien difficile de la connaître tant les informations sont distillées avec parcimonie à la commission. Des indications tardives et partielles que nous avons pu obtenir, il résulte que leur montant sera soit égal soit inférieur à celui du précédent budget.

Pour avoir une vue exacte de l'effort réel consenti par l'Etat envers les territoires d'outre-mer, il faut cependant considérer, outre le budget proprement dit du secrétariat d'Etat, les actions interministérielles menées dans les territoires d'outre-mer.

Cette approche est, elle aussi, semée d'embûches. L'état récapitulatif annexé au projet de loi de finances en application de la décision prise dans cette enceinte en 1969, appelle, en effet, les plus extrêmes réserves.

Malgré une apparente amélioration dans la forme, les informations qu'elle fournit sont pour le moins imprécises et, dans un cas où la vérification a été possible, erronées : les crédits du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer progresseraient, selon l'annexe, de 14,9 p. 100. Or, quelle que soit la méthode de calcul retenue, il est impossible de parvenir à un tel résultat en se fondant sur le fascicule budgétaire.

C'est dire, mes chers collègues, que la volonté de notre assemblée d'être mieux et plus justement informée ne semble pas — c'est le moins qu'on puisse dire — avoir été prise en considération.

Il faut bien cependant, sans pouvoir donc être totalement certain de ces informations, en tenir compte pour évaluer les orientations de l'effort interministériel.

La progression des dépenses de l'Etat serait globalement de 18,5 p. 100.

Il est surtout remarquable de constater que l'effort interministériel, sous forme de conventions passées avec les territoires, vient opportunément relayer la diminution du budget des territoires d'outre-mer proprement dits. Cependant, il ne faudrait pas reprendre d'une main ce que l'on donne de l'autre.

Il faut déplorer que ces conventions concernent essentiellement les domaines social et culturel. Indispensables bien sûr, elles ne sont cependant pas de nature à favoriser notre développement économique, alors que nous connaissons de graves difficultés et que nous dépendons de plus en plus de l'extérieur. Bien plus, les crédits de l'agriculture diminuent de 43,7 p. 100, ceux de l'environnement et du cadre de vie de 8,9 p. 100, aucun crédit n'est inscrit au titre de l'industrie.

Jointe à la diminution des crédits du F. I. D. E. S., cette régression est particulièrement préoccupante et votre commission des finances a souhaité que la politique des conventions soit orientée vers des interventions favorisant les investissements de caractère économique.

Mes chers collègues, pour savoir quelle est la situation dans les territoires d'outre-mer, un bilan est nécessaire. Il est inquiétant et justifie les craintes que nous avons déjà exprimées au cours du débat qui a eu lieu au mois de juin dernier.

La situation en Nouvelle-Calédonie avait semblé s'améliorer l'an dernier : la reprise des activités du nickel, en progression de 30 p. 100, permettait d'espérer un net redressement.

Il semble malheureusement que cette tendance n'ait été que temporaire ; la production plafonne en raison d'un nouveau fléchissement des exportations. Dans ces conditions, le plan à long terme pour la Nouvelle-Calédonie mis en œuvre depuis l'an dernier ne peut que revêtir une importance accrue.

Mon ami Jacques Lafleur brossera un tableau plus détaillé de la situation de son territoire.

Je voudrais simplement vous faire part des observations de la commission des finances.

D'une part, elle a demandé que l'effort consacré au développement de l'exploitation des ressources maritimes de la zone des 200 milles marins soit amplifié par la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de la pêche en haute mer.

D'autre part, elle a regretté que la Nouvelle-Calédonie n'ait toujours pas reçu les crédits affectés à la couverture sociale des agriculteurs, pêcheurs et artisans mis en place en 1979. Elle a souhaité que cette mesure sociale entre rapidement dans les faits.

J'insisterai enfin sur l'importance pour ce territoire du plan à long terme mis en œuvre l'an dernier. L'une de ses priorités portait sur la rationalisation et sur la diversification des ressources minières et métallurgiques. Sur ces quatre projets, un seul semble en bonne voie.

L'autre priorité portait sur la réforme foncière, dont les opérations semblent bien engagées. On regrettera cependant que le projet de loi organisant cette réforme ne soit toujours pas déposé. Quelques efforts semblent également avoir été accomplis au titre de la « promotion mélanésienne ».

Enfin, il faut se féliciter que la politique des conventions ait été étendue de la Polynésie française à la Nouvelle-Calédonie. Cette politique est encore à ses débuts, l'Etat ne doit pas hésiter à l'intensifier.

Petit territoire voisin, Wallis-et-Futuna, connaît une situation très différente, mais qui subit cependant le contrecoup des difficultés économiques de la Nouvelle-Calédonie. En effet, la population, extrêmement jeune, ne trouve plus en Nouvelle-Calédonie, les emplois traditionnels. Il serait urgent, comme la commission des finances l'a fait remarquer, d'y créer, à l'instar de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie, des chantiers de développement permettant de donner du travail à un certain nombre de chômeurs.

**M. Benjamin Brial.** Très bien !

**M. Gaston Flosse, rapporteur spécial.** Les services du secrétariat d'Etat ne semblent malheureusement pas apporter à ce territoire toute l'attention qu'il mérite. En effet, les réponses au questionnaire de votre commission ne permettent pas d'établir un bilan précis du plan de développement économique et social mis en place en 1979.

Il semble cependant — mon collègue Benjamin Brial nous le précisera — que l'aide aux personnes âgées du secteur rural devrait bénéficier d'un crédit de l'ordre de 3 millions de francs.

La situation de la Polynésie française n'est pas plus encourageante que celle des autres territoires.

La production agricole demeure médiocre et, malgré une légère reprise, la production du coprah est restée en 1979 au faible niveau des années précédentes; l'année 1980 paraît placée sous de meilleurs auspices. Cependant, l'action du fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française — le F.A.D.I.P. — dont le champ d'activité concerne essentiellement l'aide au retour dans les archipels et l'aide aux producteurs de coprah, a été jusqu'à présent caractérisée par de graves carences dans la gestion des crédits, lesquels, pour une part, n'ont été attribués qu'avec beaucoup de retard et, pour une autre part, n'ont toujours pas été attribués.

Votre commission demande en conséquence que la prime de coprah attribuée par le F.A.D.I.P. — 5 francs par kilo — soit désormais versée directement par la caisse de soutien du prix du coprah et que les autres engagements prévus au titre de ce fonds soient rapidement exécutés.

La situation économique de la Polynésie est grave. Depuis le début de l'année 1980, l'inflation s'est accélérée sensiblement, la situation de l'emploi s'est dégradée, le niveau de couverture des importations est toujours aussi dramatiquement bas. Aussi l'espoir de la Polynésie réside-t-il dans la mise en valeur de son potentiel touristique et océanique.

Malheureusement, la situation de ces deux secteurs est loin d'être satisfaisante. Elle est même dramatique pour le tourisme. Si bien que le haut-commissaire en Polynésie a cru devoir déclarer dans la presse locale du 1<sup>er</sup> octobre : « Dans l'ensemble, les élus se sont rendu compte que la Polynésie peut vivre sans tourisme. »

Nous ne pouvons accepter de telles déclarations qui ne tiennent manifestement aucun compte des intérêts bien compris de la Polynésie.

En 1979, le tourisme n'avait connu qu'une faible progression, un peu plus de 100 000 visiteurs pour une durée moyenne de séjour de 7,4 jours. Ce nombre était déjà trop faible. Pour les sept premiers mois de 1980, il s'est élevé à 54 000 au lieu de 59 000 l'année dernière et la durée moyenne de séjour n'a pas augmenté.

La décision de la compagnie Pan American de fermer son escale de Tahiti en octobre 1979 n'est sans doute pas étrangère à cette situation, d'autant qu'aucune mesure durable n'a été prise par la compagnie U. T. A.

C'est ainsi que le nombre total des sièges offerts sur ces lignes au départ de Tahiti et à destination de Tahiti a chuté de 10 p. 100. Une telle situation est inadmissible et marque bien l'échec regrettable de la conférence sur le tourisme organisée par le secrétariat d'Etat à Papeete en mars 1979.

Il s'avère que le coût trop élevé des tarifs aériens demeure un frein pour l'expansion de l'activité touristique.

L'insupportable monopole de fait de la desserte aérienne internationale de la Polynésie par U. T. A. ne permet pas l'accès aux tarifs nettement plus avantageux proposés par des compagnies étrangères.

Qu'en est-il de la reprise par Air France de la ligne Tokyo—Papeete—Lima qui ouvrirait le marché touristique polynésien aux voyageurs japonais?

L'Etat va-t-il accepter ou refuser la demande de la compagnie Air New Zealand de remplacer ses DC 10 par des Boeing 747, tout en maintenant les deux fréquences hebdomadaires, ce qui offrirait de nombreux sièges supplémentaires à destination de Tahiti?

Enfin, la demande d'ouverture par la chambre de commerce et d'industrie de Polynésie d'une nouvelle ligne entre Honolulu et Papeete par la société Evergreen a-t-elle reçu l'agrément de l'Etat?

Un monopole prévaut également en matière de desserte maritime internationale. Les tarifs pratiqués sont parmi les plus élevés du monde.

Lors de votre première visite en Polynésie, vous avez déclaré que l'un de vos premiers objectifs serait de combattre les privilèges. Or, les monopoles aérien et maritime sont de véritables privilèges.

Etes-vous vraiment décidé à les combattre, monsieur le secrétaire d'Etat? Malheureusement, nous devons constater que, jusqu'à présent, vous avez été impuissant à le faire.

L'exploitation des ressources de la mer, autre grand espoir de la Polynésie, a donné lieu, en septembre 1979, à un colloque tenu à Nouméa.

Mais, pour le moment, les actions engagées dans les territoires d'outre-mer consistent plus en un recensement des possibilités qu'en des réalisations vraiment concrètes.

Reste encore posée la question de savoir comment garantir au territoire lui-même le bénéfice de l'exploitation de sa zone économique.

Votre rapporteur spécial signale à l'attention de l'Assemblée nationale les solutions qu'il suggère à ce sujet dans la proposition de loi qu'il a déposée sur son bureau.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous disiez vous-même lors de ce colloque : « Rien ne sert de prévoir, d'étudier et de lancer, il faut aussi déboucher sur des actions concrètes. Vous y tenez et je veillerai sur ce point à ne pas vous décevoir. »

Qu'en est-il de ces belles paroles?

Enfin, c'est de la mer aussi que la Polynésie française espère un jour pouvoir tirer son énergie.

Il serait bon, comme vous l'avez promis, que, dans les meilleurs délais, une centrale thermique des mers soit installée dans ce territoire.

Je voudrais, pour terminer, dire un mot de l'accession à l'indépendance du condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

C'est en effet la dernière fois qu'il apparaît en tant que tel dans nos documents budgétaires.

Dans le prochain budget, le Vanuatu sera un des petits Etats auxquels la France apporte une aide de coopération. Cependant nous ne devons pas oublier que ces îles lointaines ont été et sont encore peuplées par des citoyens français.

L'indépendance de ce territoire, prévue de longue date, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque c'est votre prédécesseur qui avait tracé cette voie, ne s'est malheureusement pas faite dans les conditions qu'on aurait pu espérer.

Les violences raciales auxquelles elle a donné lieu, l'intervention militaire d'une puissance étrangère qu'elle a permise, l'assassinat d'une personnalité politique favorable à la France, les sévices et emprisonnements de ressortissants français qu'elle a provoqués laissent nos compatriotes des territoires d'outre-mer atterrés et perplexes sur l'image que la France entend donner d'elle-même dans le Pacifique.

Quel gâchis, monsieur le secrétaire d'Etat, et pour quel profit!

Les Français, dont certains y résident depuis plusieurs générations, notamment dans l'île de Santo, métropolitains, wallisiens, néo-calédoniens, polynésiens, s'ils veulent rester — mais pour combien de temps! — sur une terre sur laquelle ils ont durement travaillé doivent opter pour la nationalité du nouvel Etat.

Les autres, réfugiés, attendent une aide de la France pour se réinstaller. Les familles wallisiennes notamment — M. Brial vous le dira — qui souhaitent retourner à Wallis sont sans ressources et sans travail.

Enfin, que vont devenir ceux qui ont été emprisonnés par les autorités du nouvel Etat, comme le sont certains de mes compatriotes polynésiens?

Ces questions nous nous les posons. Il faut y répondre.

Les territoires d'outre-mer sont confrontés à des difficultés qui ont tendance à s'accroître en dépit de l'aide prodiguée par la solidarité nationale.

En matière d'infrastructure, de santé, de construction, d'éducation, de niveau de vie, les T. O. M. ont, au fil des années, progressé incontestablement.

Pourtant, il nous faut bien constater que les progrès réalisés n'ont toujours pas suscité un véritable décollage économique.

Les économies locales reposent toujours sur les transferts publics dont la progression n'est désormais plus assurée. On peut s'interroger sur cette évolution. Ne conviendrait-il pas d'orienter ces transferts vers des investissements économiquement productifs?

On peut s'interroger sur cette évolution et sur le sort qui sera réservé à l'avenir au budget des T. O. M.

Le dépérissement de ce budget dont l'adoption a nécessité deux délibérations de votre commission ne préclude-t-il pas à sa disparition pure et simple?

Quoi qu'il en soit, l'effort de solidarité nationale devra être poursuivi en faveur des territoires d'outre-mer. Car, s'il est exact de dire que la métropole donne beaucoup aux territoires d'outre-mer, il ne faut pas oublier que ceux-ci apportent leur part à la grandeur nationale.

Les territoires d'outre-mer, c'est la France présente territorialement dans le Pacifique. C'est ensuite, avec le minéral stratégique de Nouvelle-Calédonie et le centre d'expérimentation nucléaire de Polynésie, la France garante de son indépendance nationale.

C'est enfin, avec la zone économique des 200 miles de ses territoires, la France parmi les trois premières puissances maritimes du monde.

C'est dans cet esprit de contribution réciproque et compte tenu des observations qu'elle a adoptées que la commission des finances vous propose de voter le budget des territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Raynal, rapporteur pour avis le la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Pierre Raynal, rapporteur pour avis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au moment de présenter, au nom de la commission des lois, cet avis qui fut le sien pendant de nombreuses années, ma pensée se tourne vers le souvenir de notre collègue Jacques Piot.

Pour les avoir visités en sa compagnie, j'avais pu mesurer à quel point cet homme aussi courtois que jovial possédait une exacte connaissance des problèmes si particuliers des territoires français du Pacifique.

Je me bornerai, sur le plan strictement budgétaire, à une brève analyse des crédits, puisque cette mission a été excellemment remplie par notre collègue Gaston Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances.

Sous réserve d'inconvénients, au demeurant mineurs, liés à une modification de la présentation budgétaire, les crédits inscrits au budget des territoires d'outre-mer atteindraient 344 millions de francs en 1981, en accroissement de 4,2 p. 100.

L'examen des principales masses qui forment ce budget, à savoir les subventions au budget des différents territoires et celles au fonds d'investissement pour le développement économique et social révèle que les premières augmentent d'environ 8,5 p. 100, la plus forte progression correspondant d'ailleurs aux terres australes et antarctiques, c'est-à-dire à un territoire dont les seuls résidents permanents sont des pingouins et des phoques. Quant à la seconde, la subvention au F. I. D. E. S., elle diminue non seulement en francs constants compte tenu de l'évolution des prix, mais même en francs courants. Inutile de se le dissimuler, le projet de budget du secrétariat d'Etat chargé des territoires d'outre-mer pour 1981 semble frappé d'anémie.

Néanmoins, cette impression quelque peu débilite est en partie effacée par l'analyse des crédits consacrés par l'ensemble des ministères dits « techniques » aux territoires d'outre-mer. Ces dotations s'accroîtraient — pour autant qu'on puisse les connaître — d'environ 19 p. 100 et même de 24 p. 100 si l'on retient les seules dépenses civiles. Au total, budget des territoires d'outre-mer et des ministères techniques confondu, l'augmentation des crédits s'élève à 17,2 p. 100, ce qui peut être tenu pour satisfaisant.

Je veux cependant insister sur un problème de procédure. Pour que le Parlement puisse porter une exacte appréciation sur l'évolution des dotations budgétaires, il est indispensable que l'état récapitulatif de l'effort consenti en faveur des territoires d'outre-mer paraisse, à l'avenir, à une date compatible avec l'examen des crédits en commission et en séance publique. L'absence de coordination entre ces deux calendriers vous a conduit, monsieur le secrétaire d'Etat, à subir quelques déconvenues devant la commission des finances. Je souhaite que la leçon soit retenue pour l'année prochaine.

Le rapporteur pour avis de la commission des lois estime que l'évolution récente de la situation dans les territoires d'outre-mer est caractérisée par deux éléments : d'une part, nous assistons à une stabilité de la situation politique et institutionnelle ; d'autre part, une série de mécanismes nouveaux de financement des budgets locaux se mettent en place, ce qui doit permettre aux autorités de ces territoires de se consacrer pleinement à leur mission prioritaire de développement économique et social.

Après la crise des années 1978 et 1979, la Nouvelle-Calédonie semble être parvenue à mettre en place un statut rénové et une majorité politique cohérente.

En Polynésie française, le statut résultant de la loi du 17 juillet 1977 semble, au moins jusqu'à présent, faire la preuve d'une certaine efficacité.

Dans le territoire de Wallis-et-Futuna, aucune difficulté politique majeure n'est apparue dans la période récente et le statut semble fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

Dans l'ancien condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, la stabilisation de la situation politique et institutionnelle a revêtu la forme la plus radicale qu'on puisse imaginer : celle de l'indépendance — indépendance voulue par la France quant à son principe, mais subie quant à ses modalités.

Il est désormais trop tard pour épiloguer sur les circonstances de cette indépendance. Il reste cependant profondément regrettable que la communauté francophone ait été intégrée au nouvel Etat par l'intervention des forces militaires d'une puissance étrangère et sans que nous puissions disposer de garanties sérieuses quant à la préservation de nos intérêts et de notre présence culturelle dans la nouvelle République.

Quoi qu'il en soit, dans l'ensemble des territoires d'outre-mer, le développement économique et social prend désormais le pas sur les querelles politiques et les controverses institutionnelles. La commission des lois a estimé que c'était une bonne chose.

Cette action de développement économique et social de nos territoires d'outre-mer, qui porte la marque de votre volonté, monsieur le secrétaire d'Etat, s'appuie sur la mise en place d'une série d'institutions financières nouvelles qui se juxtaposent souvent à des mécanismes de péréquation des ressources déjà existants.

Vous trouverez dans mon rapport écrit une analyse plus détaillée de l'évolution de la situation des budgets territoriaux et des différentes procédures alimentant les budgets locaux et les programmes d'investissement économique et social. Je me bornerai à émettre quelques brèves remarques.

Concernant les budgets des territoires, j'insisterai sur l'amélioration de la structure de financement des budgets de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, dans lesquels la part de la fiscalité augmente de façon régulière au fur et à mesure que diminuent les subventions d'équilibre en provenance de la métropole. En outre, dans ces deux budgets, la part consacrée à l'emprunt semble se maintenir dans des limites raisonnables.

Cette situation contraste avec celle qui prévaut en Nouvelle-Calédonie, où l'on constate une diminution constante de la part revenant à la fiscalité et une forte progression des concours en provenance de la métropole. Cette situation justifie d'autant plus la nécessité de procéder à une réforme fiscale dans ce territoire. Cette réforme a déjà été amorcée en 1980 avec l'embryon d'une fiscalité directe sur les personnes. La commission estime toutefois que cet effort local doit être poursuivi et amplifié puisque son produit ne représente actuellement que 1 p. 100 du total des recettes territoriales.

La période récente se caractérise par la création d'une série de recettes nouvelles en provenance de la métropole, en particulier la dotation globale de fonctionnement et la politique conventionnelle qui permettent d'assurer aux territoires d'outre-mer des ressources supplémentaires d'un montant global que l'on peut évaluer à 300 millions de francs. Ces ressources s'ajoutent à celles, plus traditionnelles, qui existent dans le cadre du F. I. D. E. S. ou des fonds intercommunaux de péréquation, donnent désormais à ces territoires les moyens de conduire la politique de développement qui doit constituer leur réelle priorité.

S'agissant de la politique conventionnelle, les parlementaires des territoires d'outre-mer, les élus et les responsables locaux, doivent être plus directement associés à l'élaboration des conventions ainsi qu'à leur mise en application.

Avant de conclure, j'évoquerai brièvement le projet de réforme foncière en Nouvelle-Calédonie.

La nécessité d'une réforme foncière dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie résulte d'une répartition du sol entre les tribus mélanésiennes, le domaine public et la propriété privée, trop inégalitaire non seulement en surfaces mais également au regard de la qualité agricole de ces différentes terres. Elle s'explique aussi par le caractère particulier des liens qui unissent les Mélanésiens à leur sol. Ces liens font largement appel au sacré et ils ont été — il faut en convenir — profondément perturbés par les conditions de la colonisation.

Cela étant, il ne faudrait pas que la réparation de ce qui a pu être une injustice serve de base à la création d'une iniquité nouvelle à l'égard des colons d'origine européenne et qu'une présentation inconsidérée de la réforme foncière puisse laisser peser la moindre équivoque sur la permanence de la présence française en Nouvelle-Calédonie.

Le Parlement sera prochainement saisi d'un projet de loi étendant à la Nouvelle-Calédonie les procédures de l'aménagement foncier et de l'établissement rural telles qu'elles existent en métropole depuis maintenant plus de vingt ans. Ce sera l'occasion d'organiser un plus vaste débat sur la réforme foncière.

En conclusion, la commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer. Ce n'est pas que les crédits inscrits au fascicule du secrétariat d'Etat lui aient paru particulièrement susceptibles de provoquer une intense satisfaction, mais, je le répète, si l'on considère l'ensemble des moyens financiers mis par l'Etat à la disposition de ces territoires en 1981, le total peut être considéré comme convenable. En outre, le vote des crédits comporte une signification politique qui dépasse le support strictement budgétaire.

Toutefois, la commission des lois a adopté un amendement qui tend à supprimer les crédits inscrits au budget du secrétariat d'Etat en 1981 relatifs au territoire des Nouvelles-Hébrides. En effet, ce territoire étant devenu indépendant dans les circonstances que j'ai évoquées au début de mon propos, il n'y a plus lieu de prévoir une inscription au budget du secrétariat d'Etat chargé des territoires d'outre-mer.

Si le Gouvernement estime que ces dotations doivent être conservées dans le cadre d'une politique, qui reste à définir, de coopération avec le nouvel Etat du Vanuatu, il lui appartiendra d'en proposer le rétablissement au budget du ministère des affaires étrangères ou de celui de la coopération. Quoi qu'il en soit, la commission des lois souhaiterait qu'une partie de ces crédits puissent, en tout état de cause, être mis en réserve pour l'éventuelle indemnisation des biens dont nos compatriotes auraient pu ou pourraient être dépossédés dans la nouvelle République.

**M. Pierre Mauger.** Excellent !

**M. Pierre Raynal, rapporteur pour avis.** Sous réserve de cet amendement, j'émet un avis favorable, au nom de la commission des lois, à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat chargé des territoires d'outre-mer pour 1981. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Biver, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Claude Biver, rapporteur pour avis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, les dépenses civiles de l'Etat dans les territoires d'outre-mer, en 1981, sont en hausse de 23 p. 100 par rapport à celles de cette année. Il est donc indéniable que, globalement, le budget de 1981 est, pour les territoires d'outre-mer, un bon budget.

On peut, certes, regretter que les crédits directement gérés par le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ne connaissent qu'une faible progression, mais il faut, pour en juger, tenir également compte de l'allègement progressif de ses charges qui est engendré par l'indépendance des Nouvelles-Hébrides.

De toute manière, les crédits du secrétariat d'Etat, sur lesquels nous allons voter à l'issue de ce débat, ne représentent que moins de 12 p. 100 de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer et 18 p. 100 si l'on ne tient compte que des dépenses civiles.

L'analyse de ces crédits est suffisamment détaillée dans les rapports écrits des trois commissions qui en sont saisies pour que nous concentrions de préférence notre attention sur les problèmes économiques concrets qui se posent à chacun des territoires d'outre-mer.

L'économie de la Nouvelle-Calédonie continue à être lourdement dépendante de l'évolution du marché mondial du nickel. Or, après un redressement en 1979 et la conclusion d'accords avec les producteurs japonais de minerais qui sont les grands acheteurs du minerai néo-calédonien, le marché semble à nouveau s'être contracté en 1980, ce qui aggrave les difficultés économiques et financières du territoire.

Les rapporteurs successifs de la commission, auxquels je tiens à rendre hommage, soutiennent les efforts que le Gouvernement a accomplis en faveur de la diversification de l'économie de la Nouvelle-Calédonie. Aussi, la commission est-elle heureuse de constater cette année que des indices prometteurs se manifestent désormais.

Ainsi, la mine de chrome de Tiébaghi, qui est fermée depuis 1962, pourrait rouvrir. De même, un inventaire minier systématique, établi sur cinq ans, est désormais lancé par le

bureau de recherches géologiques et minières. En particulier, il n'est pas exclu que la grande île, outre ses ressources connues de nickel, de chrome, de manganèse et de fer, recèle des mines d'or et d'argent exploitables.

**M. Pierre Mauger.** Oh !

**M. Claude Biver, rapporteur pour avis.** La diversification doit également s'étendre aux produits agricoles et alimentaires. Il n'est, en effet, pas normal que la Nouvelle-Calédonie doive importer une grande partie de sa nourriture, alors qu'elle possède un vaste territoire agricole peu ou mal mis en valeur.

La hausse des cours mondiaux doit favoriser la relance des cultures traditionnelles telles que le café et le coprah qui peuvent procurer aux Mélanésiens des ressources monétaires appréciables. Mais, surtout, la qualité du troupeau de bovins et des pâturages doit être améliorée pour permettre à l'île non seulement de réduire ses importations de viande, mais aussi de devenir exportatrice.

Le développement de l'élevage des volailles et celui de la pêche artisanale offrirait encore des possibilités d'investissement et d'emploi, à condition sans doute que les circuits commerciaux ne continuent pas à être conduits à favoriser les importations au détriment des productions locales.

Cependant, le succès du développement de la vocation agricole du territoire dépend en grande partie de celui de la réforme foncière et des mesures financières et techniques d'aide à l'agriculture et à l'artisanat qui doivent l'accompagner.

Cette réforme a touché 8 000 hectares en 1979 et elle en touchera 12 800 en 1980 et 12 000 en 1981. D'ici à 1984, elle doit porter sur 40 000 hectares. Sur le plan politique, son succès sera un élément déterminant de l'amélioration du climat entre les ethnies et il achèvera de convaincre les Mélanésiens de la volonté de la France de contribuer à une société vraiment fraternelle et respectueuse de la diversité des cultures, source de richesse commune.

La Polynésie, qui connaît une expansion démographique élevée et une concentration excessive de sa population à Tahiti et dans l'agglomération de Papeete, a beaucoup de peine à se doter de structures économiques solides : 80 p. 100 de son produit intérieur brut provient de l'activité de l'administration et des services, 20 p. 100 seulement des secteurs agricoles et industriels productifs.

Pour résoudre ses graves problèmes d'emploi, elle s'efforce de développer le tourisme, mais le territoire est handicapé par son éloignement, tandis que la dispersion des îles accroît les frais de transport des visiteurs et le coût du ravitaillement des hôtels. De plus, les productions agricoles et industrielles ne sont pas assez développées pour que l'économie de la Polynésie puisse bénéficier à plein de l'apport du tourisme. Un trop grand nombre de matériaux utilisés dans la construction des installations d'accueil, trop de produits consommés dans les hôtels sont importés, de sorte que l'essentiel des sommes apportées par les touristes ressort en paiement de ces marchandises.

Ce n'est pas la première fois que les rapporteurs sont obligés de rappeler que le tourisme ne peut être un moteur du développement que s'il embraye sur une économie solide et productive. C'est pourquoi l'administration tente de relancer les cultures vivrières traditionnelles et d'encourager les productions légumières et l'élevage. Mais un gros effort doit être accompli dans les îles plus lointaines pour permettre à la population d'en tirer les ressources et d'y trouver les services nécessaires au mode de vie moderne auquel elle aspire.

La création du fonds d'aménagement et de développement des îles de Polynésie va dans le bon sens, mais il semble que la mise en place des actions de ce fonds ne s'effectue pas de manière assez vigoureuse.

L'immense domaine maritime de la Polynésie reste cependant sa grande richesse potentielle. Les efforts poursuivis depuis plusieurs années pour mieux connaître les stocks de poissons et leur mouvement, moderniser les méthodes de pêche et encourager le développement d'une pêche locale puissante, tardent à porter leurs fruits.

L'aquaculture dont les techniques, adaptées aux conditions des îles de Polynésie, sont mises au point par le centre océanologique du Pacifique, devra fournir à l'avenir des emplois et une production intéressante pour le territoire. Mais les premières réalisations expérimentales à une échelle commerciale commencent tout juste à apparaître.

Enfin, les travaux conduits en vue d'exploiter un jour les ressources minérales de la mer ne peuvent pas déboucher sur des réalisations industrielles avant plusieurs années.

En attendant la consécration de ses espoirs, la Polynésie continue à avoir besoin de la solidarité active de la métropole.

Mais c'est toujours à l'égard de Wallis-et-Futuna que la France devra manifester la solidarité la plus grande. Ce territoire, dont la fidélité est indéfectible, a été éprouvé cette année au mois de mars, par un cyclone qui a ravagé une bonne partie des cultures de l'île de Futuna. Il importe que tout soit fait pour éviter la disette sur une île dont l'agriculture de subsistance est la seule richesse et pour permettre de reconstituer les plantations.

À Wallis, une étude de l'écologie du lagon est actuellement entreprise en vue de permettre sa mise en valeur, en particulier sur le plan aquacole.

Enfin votre commission accorde toujours une attention particulière aux terres australes antarctiques et aux îles éparses de l'océan Indien, situées en bordure d'une région névralgique du monde.

Après la réorganisation de l'administration des terres australes antarctiques françaises, il faut espérer que le remplacement, prévu, du navire de relève de la Terre Adélie donnera lieu à un choix qui évitera les erreurs commises lors du remplacement du *Gallieni* par le *Marion-Dufresne*.

Il semble bien que la construction d'une piste d'atterrissage à la base Dumont-d'Urville offre une solution infiniment plus souple et commode que le maintien d'une desserte exclusivement maritime dans une zone interdite près de dix mois sur douze à la navigation.

La France doit se donner les moyens de faire respecter de manière permanente sa souveraineté sur l'espace maritime des îles australes et sur celui des îles éparses de l'océan Indien.

Un bâtiment spécialement destiné aux terres australes figure au programme des commandes de la marine nationale ; mais un bâtiment unique n'est certainement pas suffisant, surtout s'il ne trouve pas sur place, à Kerguelen par exemple, une logistique appropriée.

La mise en valeur de ces territoires et leur protection devront continuer à faire l'objet d'une attention soutenue des commissions de l'Assemblée nationale au cours des prochaines années.

Sous réserve de ces observations, votre commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Lafleur.

**M. Jacques Lafleur.** Au travers de ce projet de budget, j'aurais voulu, monsieur le secrétaire d'Etat, que se dégage pour les territoires d'outre-mer et pour la Nouvelle-Calédonie une philosophie qui permette de prévoir et de mettre en œuvre une politique à plus long terme.

C'est en effet pour moi un sujet de vive inquiétude que de constater, dans le rapport sur la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, que l'outre-mer, qui a certes bénéficié d'une aide importante de l'Etat au cours du VII<sup>e</sup> Plan, connaîtra une progression limitée de ses crédits budgétaires.

En raison du temps de parole très bref qui m'est imparti, une discussion véritable ne peut être engagée. Je limiterai donc mon propos à deux questions importantes.

Cet été, les événements survenus aux Nouvelles-Hébrides, à la suite de l'accession à l'indépendance de l'ex-condominium, ont manifesté l'absence d'une volonté bien définie de la part du Gouvernement. Cette situation a été particulièrement ressentie au sein d'une population attachée à la France, mais trop éloignée pour que sa voix soit vraiment entendue.

M. Michel Debré indiquait hier soir que les échos des incidents et des échecs survenus aux Nouvelles-Hébrides étaient toutefois parvenus jusque dans son lointain département.

Pensez alors, monsieur le secrétaire d'Etat, au ressentiment de ceux qui sont leurs voisins immédiats et au doute qui me gagne, moi qui suis en quelque sorte le représentant des Français des Nouvelles-Hébrides et qui me trouve dans l'impossibilité de leur dire avec certitude quel sera leur avenir.

Dans ces circonstances, la confiance des Calédoniens a été ébranlée. De nombreux Français de Santo ont été expulsés, malmenés et spoliés. Par ailleurs, un certain nombre de nos

compatriotes sont restés au Vanuatu et il est à craindre qu'eux-mêmes soient, dans le temps, lésés par la mise en œuvre des procédures de baux à long terme qui ne peuvent, en aucun cas, leur apporter de garantie.

Et pourtant, on sait que la France apportera les deux tiers de l'aide extérieure totale dont bénéficiera le nouvel Etat du Vanuatu.

Il me semble que les intérêts de nos compatriotes devraient être défendus avec plus de fermeté. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je demande avec insistance au Gouvernement d'affecter des crédits et de mettre en œuvre des procédures pour assurer une juste indemnisation des rapatriés des Nouvelles-Hébrides réfugiés en Nouvelle-Calédonie, afin de permettre leur installation sur ce territoire. Je lui demande aussi de prendre des dispositions en faveur des Français restés au Vanuatu et qui vivent dans la crainte d'être plus tard dépossédés de leurs biens.

Quelles orientations peut-on dégager du budget pour les territoires d'outre-mer ?

L'insuffisance de certains crédits a été soulignée par les rapporteurs. Je voudrais, pour ma part, retenir quelques points significatifs pour la Nouvelle-Calédonie.

Dans leur ensemble, les crédits de paiement affectés au F.I.D.E.S. sont en régression de 1,6 p. 100 alors que les dépenses du budget de l'Etat augmentent de 15 p. 100. Dès lors les actions du F.A.D.I.L. — le fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles — la réforme foncière et les mesures en faveur de la promotion mélanésienne risquent fortement d'être hypothéquées.

D'après une première répartition, 10 millions seraient affectés en 1981 pour la poursuite de la réforme foncière, soit une augmentation de 1 million sur l'année en cours. Pense-t-on ainsi financer de façon suffisante la réforme foncière qui devra être mise en œuvre en 1981 ?

J'ajoute que les crédits de paiement du ministère de l'agriculture régressent, pour la Nouvelle-Calédonie, de 8,7 millions de francs à 2,7 millions. Je souhaiterais connaître les raisons qui ont motivé une telle diminution.

Certes les crédits du ministère de la santé connaissent une progression spectaculaire pour l'ensemble des territoires d'outre-mer puisqu'ils font plus que doubler, atteignant 107 millions de francs. Cependant, la Nouvelle-Calédonie ne profite nullement de cet accroissement, car les crédits de paiement passent de 13 à 14 millions de francs — soit une augmentation de 7,7 p. 100. C'est dire, compte tenu de l'érosion monétaire, qu'il s'agit d'une diminution.

Dans le même temps, les crédits affectés par ce ministère à la Polynésie — je n'en tiens aucune rigueur à mon ami Gaston Flosse — s'élèvent à 85,5 millions de francs, c'est-à-dire, six fois plus.

Cette différence correspond notamment à la prise en charge par l'Etat de la couverture sociale en matière d'assurances maladie, maternité et vieillesse des agriculteurs, pêcheurs et artisans.

Il avait été décidé, lors du comité interministériel réuni le 12 décembre 1979, d'assurer cette protection sociale pour l'ensemble des territoires d'outre-mer et d'affecter à ce titre à la Nouvelle-Calédonie 22 millions de francs sur un montant total de 50 millions. Or ce crédit n'apparaît nulle part dans le budget.

Je me permets d'insister sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, car les Calédoniens sont des Français à part entière et les efforts accrus qui leur sont demandés par la fiscalité ne peuvent se substituer totalement à l'aide de la métropole.

Je terminerai en indiquant que la Nouvelle-Calédonie attend du Gouvernement l'affirmation d'une volonté de conduire une politique d'ensemble qui renforce davantage les liens avec la métropole, qui préserve ses chances de développement et assure des emplois pour les jeunes tout en maintenant la demande globale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, aucun doute ne doit subsister quant à votre détermination. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Rien n'est plus révélateur de la finalité de la politique gouvernementale dans les territoires d'outre-mer que le budget de votre secrétariat d'Etat.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne couvre même pas le cinquième des dépenses publiques civiles affectées à ces territoires. Si l'on y ajoute les dépenses militaires qui, par ailleurs, représentent plus que la moitié des affectations budgétaires globales, votre budget voit sa part réduite à un faible 10 p. 100.

Autrement dit, l'action de la métropole dans ces collectivités spécifiques que sont les territoires d'outre-mer échappe pour presque 90 p. 100 à votre ministère. Ce caractère résiduel de votre budget reflète en fait votre volonté de procéder, par des moyens déguisés, à une départementalisation progressive de ces territoires.

D'ailleurs, vous ne vous en cachez même pas. En juin dernier, vous aviez annoncé — ici même que vous vous emploieriez « à renforcer encore les liens institutionnels, sociaux, économiques entre chaque collectivité d'outre-mer et la métropole » et que, de ce fait, l'action gouvernementale relèverait de plus en plus de l'ensemble des départements ministériels « comme pour n'importe quelle région de France ».

Mais le bilan dramatique de votre action dans les départements d'outre-mer, dont a parlé mon ami Maxime Kalinsky, n'est pas de nature à rassurer les peuples des territoires d'outre-mer. Ceux-ci ne cherchent pas une solution aux problèmes gigantesques imposés par le colonialisme dans une tutelle plus étroite mais au contraire dans une politique qui leur permette de choisir librement leur destin et de gérer véritablement leurs propres affaires.

Comment peut-il en être autrement quand on sait l'ampleur de la crise socio-économique qui frappe tous les territoires d'outre-mer ? Quand on sait qu'en Nouvelle-Calédonie, par exemple, un travailleur sur cinq est en chômage ; que sur 10 000 chômeurs, en majorité Kanaks, les trois quarts ne bénéficient d'aucun secours ; que 10 000 salariés sont payés en dessous du S. M. I. C. calédonien, selon les données de l'union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie ; que la baisse constante des salaires est accompagnée par une hausse vertigineuse des taxes indirectes ; que la misère est omniprésente dans les quartiers populaires de Nouméa, de Païta et du Mont-d'Or ; que l'on voit y apparaître les phénomènes jumeaux de la misère — la délinquance, la clochardisation, l'alcoolisme ?

Votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, vise à renforcer la tutelle de Paris, avec la mainmise des sociétés multinationales à base française sur les richesses minières et maritimes de la Nouvelle-Calédonie. Votre politique va à l'encontre des aspirations légitimes des populations de la Nouvelle-Calédonie — et d'abord de celles du peuple kanak, première victime du fait colonial — à une extension des libertés et de la démocratie, au respect de l'identité et de la spécificité du peuple kanak. Votre politique, enfin, s'oppose aux revendications légitimes d'une réforme fiscale véritable, d'une protection sociale généralisée, d'une abrogation effective du code colonial du travail.

Telle est bien la réalité de votre politique que cache votre discours. Alors que vous ne cessez de parler de la « promotion mélanésienne », la répression policière sur place s'accroît, les atteintes aux libertés se multiplient.

Une vingtaine de militants kanaks anticolonialistes sont en prison, dont les lycéens Sam Iwaine et Julien Kando ou encore MM. Chokoué, Kainoa et Gohoup.

Les deux seuls maîtres-assistants kanaks de toute la Nouvelle-Calédonie, MM. Poigoune et Néaoutyne, ont été mis en chômage, non pas pour faute professionnelle, mais pour leur activité politique au sein du Palika.

Je vous ai posé une question écrite sur leur réintégration le 13 octobre. J'attends avec impatience votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat.

En même temps, les groupes fascistes et les milices des colons, tels que le mouvement pour l'ordre et la paix, ou le comité d'action contre l'indépendance — le C. A. C. I. — agissent en toute impunité.

Alors que vous ne cessez de nous parler de votre projet de réforme foncière, les députés de votre majorité affirment à Nouméa que vous êtes prêt à le modifier de façon à le vider de son essence au profit des colons. Qui dit vrai, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Je vous demande de préciser, aujourd'hui, si vous comptez inscrire votre projet, dans sa forme initiale, à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale pendant cette session ?

Les méfaits de votre politique coloniale sont pour les autres territoires d'outre-mer et notamment la Polynésie tout aussi apparents. Le fait colonial s'exprime, ici encore, à travers une réalité économique marquée par un sous-développement endémique et par le chômage chronique.

Votre projet de budget de 1981 ne changera rien à cette réalité. Au contraire, il l'aggravera car les crédits que vous allouez au fonds d'investissement pour le développement économique et social sont en baisse absolue, tout le monde l'a remarqué.

Quant à la tranche locale du F. I. D. E. S., les crédits sont ramenés à 25 millions de francs. Depuis 1978, ils sont en baisse constante.

De même, les subventions en autorisations de programme pour cette section régressent en chiffre absolu. Vous hypothéquez ainsi le développement économique des territoires d'outre-mer.

Votre budget est bien, dans ses lignes fondamentales, un budget d'assistance qui ne réglera en rien la crise profonde que traversent ces territoires.

La solution à leurs problèmes réside dans le respect de la spécificité de ces collectivités, dans le respect de leur droit de décider librement de leur avenir, dans le respect du droit des peuples de ces territoires de participer librement à la gestion de leurs propres affaires et d'assurer la maîtrise de leur développement.

En votant contre votre projet de budget, le groupe communiste entend réaffirmer avec force son opposition à votre politique colonialiste et sa solidarité avec la lutte des travailleurs et des peuples des territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion du budget des territoires d'outre-mer est pour moi l'occasion de dresser un rapide bilan de l'action menée en Polynésie française et de tracer les perspectives pour l'avenir. Je le fais d'autant plus volontiers que M. Juventin n'a pu être parmi nous ce soir.

Ce qu'il faut d'abord retenir, c'est que les institutions mises en place fonctionnent efficacement. A l'intérieur du cadre souple que constitue le statut de 1977, un dialogue s'est instauré entre le territoire et l'Etat, et l'action menée pour le développement de la Polynésie française a trouvé, ainsi, le moyen de s'adapter au cours des événements et à l'évolution économique. Un équilibre s'est établi, équilibre qu'il faut sauvegarder en utilisant toutes les possibilités qu'offre le statut de 1977 et qui n'ont sans doute pas toutes été exploitées.

La réussite de la politique des conventions constitue d'ailleurs une démonstration du bon fonctionnement des institutions. Cette politique, qui laisse l'initiative aux élus en leur donnant les moyens d'agir en partenaires responsables et qui permet à l'Etat d'apporter au territoire les concours financiers nécessaires, a déjà abouti, je crois, à la signature de vingt-trois conventions ; d'autres vont être signées incessamment.

Un nouvel élan devrait être donné à cette politique contractuelle par la mise au point du VIII<sup>e</sup> Plan et par l'élaboration parallèle du plan territorial. C'est là le fait nouveau important : avant la fin de cette année, la Polynésie française disposera pour la première fois d'un plan permettant de tracer pour les cinq années à venir les actions prioritaires à entreprendre dans les domaines social et économique.

Il faut retenir aussi la mise en place progressive de l'institution communale qui constitue également un des aspects positifs de l'ensemble des réformes entreprises ces dernières années.

Toutefois, dans la gestion quotidienne, les communes doivent parfois affronter des charges d'équipement qui s'alourdissent. Par ailleurs, la concentration de la population dans les centres urbains — de plus en plus étendus dans l'île de Tahiti — crée de nouveaux problèmes qui sont particulièrement ressentis par la population et auxquels une réponse doit être apportée. Je pense, en particulier, à la résorption de l'habitat insalubre, à la protection de l'environnement ou à la question de la rénovation du marché de Papeete.

Un autre sujet de préoccupation est celui de la formation du personnel communal, car il ne suffit pas de créer sur le papier un cadre juridique, encore faut-il se soucier de donner aux hommes chargés d'animer l'action communale les moyens de faire face à leurs responsabilités en leur dispensant la formation spécialisée indispensable.

Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement, conscient des problèmes relatifs aux charges qui pèsent sur les communes et de leurs besoins en formation, nous indique s'il est prêt à leur accorder le soutien financier correspondant aux tâches qui leur ont été confiées ?

Pour l'avenir, je distingue essentiellement deux grands axes d'orientation sur lesquels devraient se mobiliser les efforts des Polynésiens avec le concours de l'Etat: ils concernent la mer et le tourisme. Je vois également plusieurs sujets d'inquiétude.

La Polynésie se doit donc d'utiliser pleinement, M. Flosse l'a dit avant moi, les potentialités qui lui sont offertes dans sa zone économique particulièrement étendue — 4 millions de kilomètres carrés; c'est pour elle le moyen de diminuer sa dépendance et de participer à la revitalisation des archipels, indispensable à un développement harmonieux du territoire et au rétablissement d'un certain équilibre économique, social et culturel.

Ces potentialités couvrent, bien sûr, l'exploitation des ressources vivantes grâce à un développement progressif de la pêche et de l'aquiculture. Dans ce dernier domaine, il faut tirer parti de l'environnement naturel particulièrement favorable à l'épanouissement de ce type d'activités. Il est grand temps de passer du stade expérimental à celui de la production.

**M. Gaston Flosse, rapporteur spécial.** Bravo !

**M. Jean-Paul Fuchs.** Ces potentialités couvrent également le domaine de l'énergie — exploitation de l'énergie thermique des mers — et celui des ressources minérales : nodules polymétalliques et phosphates marins. Tout cela suppose un effort préalable considérable de recherche pour lequel le concours de l'Etat se révèle indispensable.

Le tourisme constitue un autre moyen pour la Polynésie française de diminuer sa dépendance et d'accroître ses revenus. C'est sans doute l'un des secteurs les plus prometteurs. Mais les actions menées pour augmenter la capacité hôtelière du territoire doivent obligatoirement s'accompagner — M. Flosse vient de le dire — d'efforts dans le domaine de l'amélioration de la desserte aérienne extérieure.

Même si elles sont vigoureusement poussées, ces deux orientations ne m'empêchent pas d'avoir quelques inquiétudes et je ne suis pas sûr que le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, permette de les apaiser toutes.

Premier sujet de préoccupation : peut-on ralentir le déséquilibre géographique qui s'accroît ? Tahiti héberge désormais plus des trois quarts de la population et la population urbaine ne cesse de croître.

Deuxième sujet de préoccupation : comment régler le problème de l'emploi ? Deux mille jeunes arrivent sur le marché du travail. Il faudrait 1 300 emplois par an pour éviter que la situation de l'emploi ne se dégrade. Comment un jeune chômeur — problème fondamental — pourra-t-il croire en l'avenir de la Polynésie française ?

Troisième sujet de préoccupation : peut-on inverser l'évolution du produit intérieur brut ? En quinze ans, la part de l'agriculture est tombée de 24 à 4 p. 100, celle du tourisme a crû de 4 à 7 p. 100, mais la part des dépenses administratives est passée de 14 à 32 p. 100.

Comment peut-on sortir de ce cercle vicieux qui caractérise actuellement la situation de la Polynésie française ?

Le déséquilibre commercial et financier rend nécessaire le renforcement de l'aide métropolitaine. Celle-ci transite essentiellement par la fonction publique et, par là même, entretient un attrait excessif sur l'emploi local, en même temps qu'elle alimente la demande globale. Il en résulte une incitation insuffisante au développement de la production locale et une augmentation des importations.

Dernier sujet de préoccupation : comment développer la culture, la langue, à la radio, à la télévision, à l'école ? Comment développer l'aide à la vie associative, aux traditions populaires, car la Polynésie tient à garder sa spécificité, son originalité ? Le progrès de la Polynésie passe par la reconnaissance et le développement de son identité.

Telles sont quelques-unes de nos réflexions. Je suis certain que le Gouvernement, conscient des problèmes soulevés, montrera dans ses réponses sa volonté politique de développer l'économie et l'emploi avec plus de justice sociale et dans le respect de la culture et de la sensibilité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Franceschi.

**M. Joseph Franceschi.** La politique menée par le Gouvernement dans les territoires d'outre-mer ne peut que nous inspirer les plus vives inquiétudes.

L'économie de la Nouvelle-Calédonie n'est pas encore sortie de l'épreuve où l'avait plongée l'échec des activités liées au nickel. En dépit d'une amélioration passagère, phénomène ponctuel dû à une reconstitution de stocks, la production recommence à fléchir. L'exploitation des réserves de minerais du nord comme du sud est remise à une date ultérieure qui s'éloigne sans cesse. Malgré la prise en charge de ses dépenses par l'Etat pour plus de 200 millions de francs, le budget du territoire n'a connu qu'un excédent de 17 millions de francs et pèse toujours sur lui l'hypothèque du remboursement des avances consenties par l'Etat au titre de la garantie de recettes liées à la fiscalité minière.

A ce marasme économique s'ajoute un climat politique extrêmement tendu, causé par le refus du Gouvernement de considérer dans sa réalité la revendication de responsabilité et de dignité du peuple canaque.

En dépit de ses affirmations sur son ouverture au dialogue, le Gouvernement refuse toujours d'entendre la voix de ce peuple qui se réveille après avoir traversé plus d'un siècle de ténèbres. Les atteintes aux libertés, comme la répression brutale et aveugle, sont en voie de devenir des instruments quotidiens de gouvernement. Par ailleurs, le Gouvernement tente de camoufler, par la promotion de quelques notables, les vexations dont sont victimes les membres de l'opposition.

La situation de la Polynésie n'est guère plus brillante, bien qu'elle soit foncièrement différente. Le rapporteur du budget lui-même n'a pu que constater l'aggravation du commerce extérieur et de la dépendance du territoire.

Pourquoi ce résultat, alors que l'aide financière de l'Etat ne fait que s'amplifier d'année en année ? Tout simplement parce que, loin de mener une politique de développement, le Gouvernement ne fait que soutenir une politique d'assistance, en collaboration avec quelques cercles d'ambitieux et d'affairistes locaux. La destination des fonds du budget illustre ce phénomène.

Prenez le cas des crédits du F. I. D. E. S., qui est un fonds d'investissement. Une partie de ces crédits vont à une ligne budgétaire dénommée « Fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie », qui utilise cet argent non pour aider des investissements, mais pour soutenir des prix ou distribuer des aides sociales.

Nos territoires d'outre-mer ont besoin d'une autre politique que celle qui consiste à tenir, coûte que coûte, jusqu'à une prochaine élection où leurs voix pourraient être importantes et impatiemment attendues.

Il serait plus que temps de s'attaquer aux véritables problèmes, si la France veut conserver quelque aura dans ces parties du monde.

Le parti socialiste souhaite que, dès maintenant, des réformes indispensables soient engagées, qui consisteraient, sur le plan institutionnel, en la mise en place d'un exécutif local totalement élu. Nous proposons déjà, pour les départements métropolitains, que le pouvoir exécutif soit exercé par le président du conseil général, pour les affaires locales. Il doit en aller de même outre-mer, où le président du conseil de gouvernement doit être élu et non le représentant du pouvoir central, aussi minime que soit son rôle réel.

Sur le plan économique, les subventions doivent être globalisées et mises à la disposition de l'assemblée territoriale. Le F. I. D. E. S. doit voir ses mécanismes réformés. La section générale, qui ne finance plus d'opérations intéressant véritablement un ensemble de territoires devrait sinon disparaître, du moins voir la majeure partie de ses crédits inscrits en section territoriale. Ce ne serait d'ailleurs là que l'application de la loi de 1946, qui est aujourd'hui entièrement bafouée.

Par ailleurs, les territoires doivent être rendus maîtres des richesses de leur mer et de leur sous-sol.

Enfin, un débat libre doit s'instaurer sur l'avenir souhaité par les véritables populations locales, sans qu'interfère dans ce dialogue le prisme déformant d'une émigration favorisée par le colonisateur et qui n'est aucunement attachée au pays.

Il faut que les terres reviennent enfin à ceux à qui elles appartiennent.



L'« indépendance canaque », monsieur le secrétaire d'Etat, est un slogan qui effraie le Gouvernement. Pour nous, socialistes, il s'agit d'une interrogation, douloureuse à laquelle il convient que la France réponde.

Les essais nucléaires blessent le peuple polynésien dans sa chair. Il est nécessaire que l'on mette un terme à cette atteinte à son écologie.

Des peuples, qui sont encore attachés aux valeurs que notre passé illustre, demandent à la fois la reconnaissance de leurs droits, de leur liberté et de leur dignité et notre aide désintéressée pour assumer leurs responsabilités.

Nous, socialistes, n'entendons pas demeurer sourds à leurs appels et vous laisser les emmurer dans une situation de désespoir, prélude à de violents affrontements.

Les Polynésiens et les Calédoniens doivent recouvrer la maîtrise de leur destin et ne plus dépendre pour leur survie d'aides ponctuelles, accordées avec parcimonie et contre l'abandon de pans entiers de leur administration.

**M. Marc Lauriol.** C'est du véritable délire ! Vous voulez les abandonner !

**M. Joseph Franceschi.** En feignant, mesdames, messieurs de la majorité, de ne pas comprendre la réalité exacte des revendications qui vous sont opposées, vous vous apprêtez à endosser devant le pays d'immenses responsabilités.

Refusant, monsieur le secrétaire d'Etat, votre politique qui méconnaît les droits fondamentaux de l'homme, le groupe socialiste ne votera pas le projet de budget des territoires d'outre-mer que vous nous soumettez.

**M. Benjamin Brial.** Comme toujours !

**M. Xavier Hamelin.** Cela vaut mieux !

**M. le président.** La parole est à M. Pidjot.

**M. Roch Pidjot.** Le 10 juin dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, les territoires d'outre-mer ont fait l'objet d'un débat national.

Lors de cette discussion, vous avez abordé vos thèmes préférés, répétant, à propos de la Nouvelle-Calédonie, qu'un plan à long terme avait été adopté par votre majorité, que votre souci majeur concernait la réforme foncière, ainsi que la promotion mélanésienne et que ce territoire resterait français, parce que vous y établissiez une politique de générosité et d'égalité.

J'ai pris acte de vos paroles, et je m'efforce de trouver la vérité de vos propos dans les faits car la crédibilité d'une personne ne se juge pas sur ses paroles mais sur ses actes.

Le projet de budget de 1981 ne précise en rien l'action que le Gouvernement entend mener dans les territoires d'outre-mer. Son organisation savante signifie, dans les faits, que le Gouvernement entend garder le secret le plus complet sur cette action.

Mais je vois également dans l'organisation subtile du projet de budget de 1981 une autre signification, celle d'une politique dictée par les grands ministères. Je constate que les grands dossiers vous échappent par suite d'un « court-circuitage ». Pour eux, votre secrétariat d'Etat revêt un caractère de moindre importance.

Vous avez proclamé hautement, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous étiez contre la départementalisation. L'attitude des grands ministères vous contredit. Pour ma part, je prends acte de l'intégration administrative des territoires, qui confirme le processus de départementalisation que j'ai toujours dénoncé. L'histoire me donne raison.

Ce budget est un budget de récession. Comment pouvez-vous dire que vous déployez tous vos efforts pour la relance économique, alors que la réalité est tout autre ? Certes, je vous concède le plan de relance économique à long terme voté par votre majorité. Permettez-moi, après un an d'application, d'en souligner les carences et de noter une défaillance significative.

En effet, au niveau de votre discours, de vos paroles, vous parlez de projets de développement à long terme, mais la réalité est différente.

La réalité c'est, par exemple, votre code local des investissements. Dans le contexte actuel, fait d'incertitudes politiques pour les investissements potentiels, ce code favorise seulement

des secteurs d'activités dont la principale caractéristique est de pouvoir rentabiliser, à très court terme, les capitaux investis. Cette situation discrédite toute votre politique économique et sociale, en favorisant des pans de l'économie rentables pour les capitaux privés, c'est-à-dire pour les biens nantis.

Votre plan à long terme est un plan économique chloroformé. En voici des preuves :

La société Le Nickel doit réduire sa production. Le plan Dijoud prévoyait une production de plus de 60 000 tonnes alors que cette société souhaite une production de 40 000 tonnes. A cela, s'ajoute le risque de 200 licenciements.

Je vous rappelle la mise en chômage technique de la quasi-totalité des ouvriers de l'entreprise textile Manumod installée depuis moins d'un an, et qui avait bénéficié de nombreuses aides financières publiques.

On doit enfin déplorer l'accentuation des inégalités sociales. Vous vouliez, monsieur le secrétaire d'Etat, supprimer les privilèges. En fait, c'est un renforcement des privilèges qui s'est opéré. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les recettes fiscales. La part des impôts directs était de 40 p. 100 dans les prévisions budgétaires de 1979. En fin d'exercice, elle était de 35 p. 100. Pour 1980, cette part est inférieure à 25 p. 100. C'est vous dire, mes chers collègues, que l'administration fait le jeu des bien nantis !

Une autre inégalité est voulue et maintenue : le revenu moyen du paysan kanake en tribu — c'est le cas des deux tiers des kanaks — reste de l'ordre de 5 000 francs Pacifique par mois, soit 275 francs français, tandis que les bénéficiaires de revenus jusqu'à 370 000 francs Pacifique, soit 20 350 francs français, sont protégés de tout prélèvement fiscal.

Mes chers collègues, cette politique économique artificielle ne supprime en rien le chômage : nous comptons 10 000 chômeurs, soit un travailleur sur trois.

Elle maintient et favorise la fuite des capitaux, et accélère le sous-développement du territoire calédonien et des kanaks, en particulier. Elle maintient le pillage de la Calédonie, selon la clé de voûte de la colonisation du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle maintient enfin la faiblesse du pouvoir d'achat.

Vous savez très bien qu'un travailleur sur cinq est payé au-dessous du S. M. I. C., qui est, en Calédonie, de 34 000 francs Pacifique, soit 1 870 francs français.

J'affirme que la seule voie, pour la Nouvelle-Calédonie, est la voie de l'indépendance. Aucun des Etats du Pacifique ne connaît une indépendance de la misère. Aucun de ces Etats ne connaît une indépendance de la dictature et de l'oppression.

L'Algérie a accédé à l'indépendance parce que les Algériens étaient en nombre supérieur aux natifs français. Les anciens territoires d'Afrique sont devenus indépendants parce que les Français étaient minoritaires. La Savoie est devenue française, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que ses habitants, et non des immigrés, l'ont désiré.

En Nouvelle-Calédonie, la France, pour maintenir sa présence, poursuit une colonisation de peuplement. Je citerai, par exemple, celui des Wallisiens. Ce peuple n'a, pour vous, qu'une utilité électorale. Et pour qu'ils vous demeurent favorables, vous leur promettez des terres kanakes. L'objectif que vous désirez atteindre, vous l'avez clairement exprimé à l'Assemblée territoriale de Nouméa.

Il est le suivant : rendre minoritaires les kanaks.

Pour favoriser l'exode des Wallisiens sur la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement français n'emploie aucune action efficace de développement, aux îles Wallis-et-Futuna.

Si la présence française doit se maintenir en Nouvelle-Calédonie, elle ne le devra qu'à l'adhésion républicaine et démocratique du peuple qui y réside. Or, le seul peuple indigène est le peuple kanake. Celui-ci s'est déjà prononcé par 80 p. 100 des voix pour l'indépendance.

Par votre colonisation de peuplement, c'est vous qui faussez tout résultat électoral. Par l'immigration européenne, wallisienne et autres, par l'installation de réfugiés du Vanuatu, du Viet-Nam, vous faussez toute consultation démocratique. Telle est la vérité.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1979, le peuple kanake a dit : « oui » à l'indépendance, il a dit : « oui » à la décolonisation. Il ne croit ni à votre promotion mélanésienne, ni à votre réforme foncière qui ne sont que des maquillages laissant croire à une décolonisation.

Mes chers collègues, on vous demande, dans ce projet de budget, d'avaliser les crédits alloués pour la réforme foncière. Une partie de ces crédits, il faut le savoir, servira à l'achat de terres, qui seront ensuite données aux Wallisiens et aux autres par le Gouvernement français. Que les Wallisiens ne se laissent pas prendre au piège !

L'Etat français s'est emparé, historiquement, des terres kanaques. Il doit nous les restituer dans leur intégralité. Les Kanaques, et c'est à eux seuls de le faire, distribueront la terre aux Wallisiens, aux Tahitiens, aux Vietnamiens, aux Européens et à tous ceux qui veulent contribuer au développement de ce pays.

Mon propos est clair. Il est ferme. J'en ai conscience. Mais c'est la vérité : le seul processus possible est celui de la décolonisation. Vous savez très bien, monsieur Dijoud, que la France est, actuellement, en posture d'accusée, non seulement devant les Etats du Pacifique, qui sont à majorité mélanésienne, qui sont nos défenseurs, non seulement devant l'O. U. A., mais aujourd'hui encore devant le comité des 25 des Nations Unies.

Aussi, malgré les réticences de votre Gouvernement envers la jeune République du Vanuatu pour l'ouverture d'un consulat à Nouméa, malgré vos actions tous azimuts dans le Pacifique, rien n'ébranlera l'action déterminée et efficace du front indépendantiste.

En tant que président du front pour l'indépendance, je puis vous assurer que la grande majorité des kanaques est favorable à cette indépendance. Le front indépendantiste s'implante chaque jour un peu plus, non seulement chez les kanaques, mais aussi en milieu blanc, à Nouméa même et dans les autres communautés. C'est une évolution irrémédiable qui est l'acte d'une nation. Chaque communauté, wallisienne, tahitienne, vietnamienne, européenne, aura sa place dans cette nation, ainsi que tous ceux qui veulent contribuer à son développement. Chaque communauté aura sa terre.

La clé de l'espérance kanaque, mes chers collègues, n'est pas dans la suprématie de la France sur la Nouvelle-Calédonie. Elle se trouve au sein du peuple kanaque et de lui seul, qui veut établir des accords bilatéraux et harmonieux, de peuple à peuple, dans le cadre de l'indépendance des Etats.

Pour terminer, je demande que le Parlement français et le Gouvernement de la République entament le processus d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, au cours de cette législature. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Benjamin Brial, dernier orateur inscrit.

**M. Benjamin Brial.** Monsieur le président, avant que j'entre dans le cœur du sujet, vous me permettez d'exprimer mes remerciements à mes collègues rapporteurs du budget des territoires d'outre-mer.

Ainsi que chaque année, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis fidèle au rendez-vous du débat budgétaire, mais, depuis douze ans, je suis habitué à ce que l'examen de ce budget ait lieu entre vingt-trois heures et une heure du matin.

**M. Marc Lauriol.** C'est bien regrettable !

**M. Benjamin Brial.** C'est sûrement à cause du décalage horaire. Dans le Pacifique, en effet, il est actuellement onze heures du matin. *(Sourires.)*

Mes illes sont lointaines et calmes. Je crains que l'urgence des solutions à apporter à leurs problèmes soit sous-estimée. Toutefois, je tiens à vous remercier personnellement pour l'esprit de compréhension avec lequel vous avez arrêté le montant de la subvention accordée au budget territorial en tenant compte de l'inflation.

Tous les problèmes sont loin d'être réglés pour autant. J'en évoquerai quatre qui ne cessent de me préoccuper.

Il s'agit d'abord du problème de la protection sociale du secteur rural non salarié. C'est, vous le savez bien, un point essentiel du plan de développement du territoire que cette mesure de justice sociale toujours attendue. Enquêtes et études ont été faites. Mais on n'est pas encore passé au stade de la réalisation et les deux tiers de la population active restent contraints à l'émigration.

La population rurale vit des ressources locales. Elle a un niveau d'existence très médiocre. Elle doit, de surcroît, contribuer à répondre aux besoins des personnes âgées, et bien sûr, elle n'y parvient pas.

Les décisions attendues auront une faible incidence financière. Elles sont pourtant indispensables. Je demande donc au Gouvernement de mettre en œuvre cette décision personnelle

de M. le Président de la République et de ne plus retarder l'exécution de cette part de politique sociale dont jouissent déjà la majorité des Français de métropole et d'ailleurs. L'application en est prévue depuis juillet 1980 et les crédits nécessaires n'excèdent pas 54 millions de francs C. F. P.

Deuxième problème : la dotation globale de fonctionnement. Le territoire attend toujours sa quote-part. Le décret de répartition des crédits date du 12 juillet 1979. Pour des motifs de procédure comptable, il n'est toujours pas appliqué. Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un tel retard serait accepté en métropole ?

J'avais déjà insisté sur la gravité de ce blocage aux dépens de nos finances locales. Je rappelle que les mesures de simplification administrative sont urgentes. Les retards constatés sont particulièrement dommageables pour le territoire.

Je demande donc un règlement immédiat du problème et l'actualisation des sommes indûment retenues. Vous m'avez proposé des éléments d'apaisement en commission. Je souhaite que vous vouliez bien me les confirmer publiquement.

Troisième problème : les conséquences directes et indirectes pour Wallis-et-Futuna de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides et des graves événements qui s'y sont déroulés.

Vous le savez, plus de 500 Wallisiens et Futuniens ne pouvant trouver d'emploi dans le territoire, l'administration les avait incités, il y a plus de douze ans, à s'installer aux Nouvelles-Hébrides. Ils ont suivi les conseils qu'on leur avait donnés. Aujourd'hui, ils n'envisagent pas de prendre la nationalité néo-hébridaïse et ils veulent rentrer au pays. Quarante familles ont déjà été rapatriées à Nouméa. Mais beaucoup attendent toujours.

Quelles mesures ont été prises, quelles mesures comptez-vous prendre pour hâter les rapatriements et quels seront les délais ? Cette affaire est d'une importance capitale.

Quatrième problème : la réinsertion professionnelle de tous ces Wallisiens et Futuniens, de tous ces Français, une fois de retour au pays. Quelles mesures seront prises à cet effet ?

Ne serait-il pas juste et normal qu'une part, au moins, des crédits que la France continue à verser au Vanuatu revienne au territoire plus que jamais français de Wallis-et-Futuna et soit affectée à la création de chantiers de développement pour les jeunes ? Ces chantiers existent en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. Les besoins de Wallis-et-Futuna sont proportionnellement aussi grands et beaucoup moins coûteux. Il faut donc en finir avec l'inégalité de traitement entre les territoires du Pacifique.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les problèmes dont la solution est politiquement urgente. J'attends vos réponses avec confiance. Votre résolution au service de notre territoire doit être à la mesure de son attachement à la République. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le budget des territoires d'outre-mer est, chaque année, l'occasion de faire le point de la situation.

Les intervenants n'ont pas manqué ce soir de mettre en évidence les chances, les difficultés et les résultats de l'action que le Gouvernement conduit avec les responsables locaux, qu'ils soient élus ou représentants de l'Etat.

Je vais m'efforcer de répondre à toutes les questions qui m'ont été posées ce soir, mais je vous prie, une fois de plus, de me pardonner les omissions inévitables, l'ampleur du sujet et le nombre des questions m'interdisant, à cette heure tardive, d'être trop long.

En premier lieu, je voudrais m'arrêter quelques instants sur la querelle qui nous est faite et qu'il faut vider une bonne fois pour toutes. Un secrétariat d'Etat assume, par décision du Président de la République, une mission de coordination, d'animation, de relance, d'encadrement des efforts, la gestion quotidienne administrative et financière des territoires d'outre-mer étant maintenant assumée, comme partout ailleurs en France, par les divers ministères compétents.

Il ne faut donc pas chercher dans ce budget une indication sur la politique conduite par le Gouvernement.

Un jour, que je crois d'ailleurs relativement proche, viendra où le budget du secrétaire d'Etat ne contiendra plus que les moyens de ses services ainsi, probablement, que les crédits du fonds d'investissement pour le développement économique et social.

On ne peut, en fait, apprécier l'effort de l'Etat qu'en étudiant les actions des divers ministères compétents. Dans ce domaine je ne puis, il faut bien le comprendre, vous fournir de réponse pleinement satisfaisante.

J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler hier à propos des départements d'outre-mer, la loi qui fait obligation au Gouvernement de vous présenter au moment de la discussion du budget un document récapitulatif des efforts de l'Etat est particulièrement difficile à appliquer. Les ministères compétents ne savent absolument pas, de façon exhaustive et définitive, quelle sera l'ampleur de l'action conduite dans chaque territoire. Chaque député métropolitain ici présent comprendra très bien que le Gouvernement ne puisse dès maintenant lui annoncer ce qui sera effectivement réalisé dans le département qu'il représente. Pourquoi, alors, penser que ce dernier pourrait le faire pour les départements ou pour les territoires d'outre-mer ?

C'est ainsi que le ministère de l'agriculture avait, pour 1980, prévu 4 731 000 francs d'autorisations de programme. En réalité, 11 600 000 francs de travaux ont été réalisés. C'est dire qu'il est impossible de dire dès maintenant ce qui, en définitive, aura été fait. Le développement des conventions dans les deux territoires concernés par cette procédure, des décisions nouvelles qui peuvent être prises en cours d'année par tel ou tel ministre ou par le Premier ministre lui-même, tout cela peut modifier substantiellement l'effort de chaque administration.

J'ai proposé hier aux rapporteurs du budget des départements d'outre-mer d'étudier avec eux une procédure qui nous permettrait d'éviter d'encourir chaque année les reproches de la commission des finances, à qui nous fournissons trop tard un document ni exhaustif ni satisfaisant, nous le savons très bien. Ainsi pourrions-nous enfin lever cette équivoque.

Mais aussi peu satisfaisants que soient les documents qui vous ont été fournis, ils révèlent une augmentation des crédits de ce budget de 19 p. 100, en moyenne, mais de 32 p. 100 au titre des crédits inscrits dans le budget du ministère de l'éducation et de 124 p. 100 pour la santé et le travail. Tout n'est donc pas aussi négatif que certains l'ont affirmé.

En ce qui concerne les crédits du F.I.D.E.S., le secrétaire d'Etat serait le premier à se féliciter d'une progression substantielle mais, et vous le savez bien, les difficultés générales de notre pays limitent nos efforts outre-mer. En réalité, il faut comparer le montant de ce fonds, comme nous l'avons fait hier pour le F.I.D.O.M., aux budgets d'investissement de la plupart des administrations, lesquels diminueront de façon extrêmement sensible.

Cette réponse n'est pas pleinement satisfaisante. J'en suis convaincu, mais elle met en évidence la volonté du Gouvernement de faire peser aussi peu que possible sur le développement de l'outre-mer la rigueur budgétaire que le Parlement a lui-même souhaitée et que nous nous efforçons d'appliquer en métropole.

Sans essayer d'ordonner mon exposé selon un plan d'ensemble, je vais m'efforcer de répondre autant que je le pourrai aux questions des uns et des autres. Je mettrai d'abord en évidence la réussite du statut de la Polynésie française. M. Fuchs l'a souligné. C'est un fait d'évidence qu'il convient de rappeler constamment. Après des années d'incertitude et même, à un certain moment, de troubles, ce territoire est doté d'un statut qui donne satisfaction à l'ensemble de la population. Les élus exercent les plus larges responsabilités. Ils décident eux-mêmes des actions à conduire, des investissements à effectuer, des priorités économiques à arrêter. L'autonomie fonctionne très largement. L'interprétation du statut a été libérale et un haut-commissaire, respectueux des responsabilités des élus, agit comme le Gouvernement l'avait souhaité.

La collaboration avec l'Etat est donc satisfaisante, dans la mesure où le dispositif des conventions met en évidence que les pouvoirs publics, tout en laissant aux Polynésiens leurs responsabilités ne se désintéressent nullement des efforts engagés et contribuent activement à leur succès.

La préparation d'un plan pour la Polynésie française que vous avez évoqué, monsieur le député, et à laquelle ont été associés très étroitement les élus du territoire, témoigne très clairement de notre souci d'encadrer son développement à long terme.

Si ce plan est celui du territoire, il est aussi celui de la France. Il a valeur d'engagement contractuel pour l'avenir entre le conseil de gouvernement et le Gouvernement de la République.

En Polynésie, en même temps que se développe la responsabilité du territoire, se renforce le poids de l'institution communale que vous avez, monsieur le député, citée tout à l'heure comme un bon exemple de notre réussite dans la construction d'une société certes spécifiquement polynésienne mais qui bénéficie aussi de tout ce que les institutions françaises peuvent lui apporter.

Nous contribuons très résolument à la consolidation de l'institution communale, notamment sur le plan financier. La dotation globale de fonctionnement progresse en 1981 de 18 p. 100.

Cette réussite du statut en Polynésie est tellement évidente, monsieur Franceschi, qu'elle rend les critiques que vous exprimez tout à l'heure terriblement fragiles. Je n'en veux pour preuve que le récent engagement du président Téariki dans une campagne présidentielle qui n'est pas encore ouverte par l'annonce de son intention de soutenir l'actuel Président de la République, alors que la dernière fois, il y a sept ans, il soutenait M. François Mitterrand.

M. Joseph Franceschi. C'est bien ce que je disais tout à l'heure : c'est l'une de nos préoccupations !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Les circonstances ont changé et nous nous en réjouissons, car cela prouve la satisfaction des Polynésiens devant notre effort résolu en leur faveur.

M. Biver a rappelé nos actions pour le développement des ressources de la mer.

Nous avons, en 1979, tenu à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, un important colloque qui rassemblait les Polynésiens, les Wallisiens et les Calédoniens, ainsi que de très nombreux responsables privés et publics venus de métropole. A cette occasion, nous avons arrêté un certain nombre de grands principes d'action et de recommandations que nous nous efforçons peu à peu de mettre en œuvre. Ainsi, pour l'aquiculture, certaines opérations sont dès maintenant engagées, telles que l'extension des installations de la baie de Saint-Vincent en Nouvelle-Calédonie, qui vont être portées à dix hectares de bassins pour les crevettes, l'extension des bassins d'élevage en Polynésie française, que j'ai récemment visités, le développement des tests de grossissement en lagune, notamment aux îles Sous-le-Vent. Je citerai encore la création d'une unité de formation aux travaux aquicoles à Mooréa, le démarrage des travaux d'une ferme de démonstration de chevrettes de dix hectares, à Tahiti, le lancement d'un programme aquicole à Wallis, l'inventaire des sites du lagon, à Futuna, le test sur l'élevage des chevrettes en bassin.

Tous ces exemples montrent bien notre détermination de donner à l'aquiculture dans le Pacifique la place qui lui revient et que les populations, comme les élus, attendent.

La pêche maritime prouve aussi notre volonté de progresser. Des opérations déjà engagées sont poursuivies : par exemple, l'inventaire qualitatif et quantitatif des stocks d'appâts vivants en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, l'évaluation des stocks de poissons et de crustacés des tombants extérieurs des récifs, en Polynésie notamment, l'affinement et la mise au point de techniques de pêche à la canne et à la palangre profonde sur les tombants extérieurs des récifs.

Mais de nombreuses opérations nouvelles sont particulièrement prometteuses : les premiers tests en vraie grandeur dans le cadre des opérations de radiométrie aérienne, la pêche à la senne en Nouvelle-Calédonie, avec l'appui technique de sociétés américaines et le concours de professionnels français du thon, les essais de fixation des bancs de thonidés en Polynésie française, avec la technique des radeaux flottants et l'acquisition d'une unité de pêche expérimentale à Wallis-et-Futuna, pour la promotion de la pêche au large.

MM. les députés des trois territoires connaissent bien ces efforts qui révèlent, à l'évidence, notre volonté de tirer le meilleur parti des ressources de la mer, qui sont l'une des chances de ces territoires.

Je traiterai maintenant plus brièvement des transports aériens. Il faut savoir que les liaisons avec la métropole sont assurées à des coûts unitaires qui sont parmi les plus bas du monde, puisqu'ils s'élèvent à vingt centimes au kilomètre. Ils sont même inférieurs au prix unitaire des vols-vacances d'Air France. Si tout n'est pas parfait à cet égard, en tout cas les tarifs sont particulièrement satisfaisants.

De la même façon, si l'on compare pour les transports maritimes les prix pratiqués entre la métropole et les territoires d'outre-mer du Pacifique avec ceux qui ont cours entre l'Europe, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ils sont aussi significatifs. L'unité payante pour les territoires d'outre-mer s'élève à 666 francs, pour la Nouvelle-Zélande, à 822 francs et pour l'Australie, à 833 francs. Ces chiffres tiennent bien sûr compte d'une manutention deux fois plus chère dans les territoires d'outre-mer. Là non plus, on ne peut pas prétendre que les transports maritimes soient plus chers vers nos territoires que vers les pays voisins. Ce point méritait d'être signalé.

Le développement économique de la Polynésie française, malgré de vraies difficultés, offre certains éléments encourageants. Par exemple, la production de coprah est en redressement depuis 1978, à la suite de l'augmentation des prix d'intervention, puisqu'elle est passée de 13 000 tonnes en 1978 à 16 000 tonnes en 1980. C'est d'ailleurs une simple estimation. Le programme de régénération de la cocoteraie sera engagé très résolument au cours du VIII<sup>e</sup> Plan, selon le vœu des élus territoriaux.

J'ai rappelé les opérations qui avaient été engagées en matière de pêche à la suite du colloque de Nouméa. Il faut reconnaître que la Polynésie française est bien partie.

Le tourisme connaît, certes, des difficultés conjoncturelles. La réduction de 9 p. 100 du taux de fréquentation, qui a été constatée, est compensée par l'augmentation de la durée des séjours et une meilleure dépense moyenne pour chaque touriste.

Nous nous efforçons de le relancer et je rappelle à l'intention de ceux qui l'auraient oublié le plan de développement très ambitieux arrêté pour le territoire, qui vise à doubler, en cinq ans, la capacité hôtelière.

Le colloque que nous avons tenu à Tahiti — et je réponds ainsi à MM. Biwer et Fuchs — a déjà porté un certain nombre de fruits, puisque le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs apportera son concours grâce à une intervention financière de la délégation du tourisme — une convention-cadre est d'ailleurs en cours de négociation — et, point très important, par un certain nombre d'efforts actuellement à l'étude dans le domaine de la desserte aérienne.

Il faut d'ailleurs bien reconnaître que la baisse d'activité touristique est due — et nous l'avons clairement établi — non pas aux conditions de desserte aérienne, mais à la situation économique internationale. Cependant, les perspectives de développement imposent un certain nombre de modifications structurelles. Un groupe de travail a été constitué et nous en suivons les travaux avec beaucoup d'attention.

En ce qui concerne la forêt, je rappellerai seulement qu'un effort considérable de reboisement a été poursuivi en Polynésie de 1966 à 1978 portant sur trois mille hectares. Un programme quinquennal est mis en œuvre de telle sorte qu'à l'horizon 2000 plus de 11 000 hectares de pins soient plantés.

M. Fuchs et M. Flosse ont évoqué tout à l'heure le déséquilibre entre Tahiti et les archipels. Le Gouvernement a décidé, avec le Parlement, le lancement d'une politique d'aide au développement des archipels éloignés de la Polynésie française grâce au fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française — F.A.D.I.P. — déjà bien connu des députés.

L'inscription d'une dotation de 9 millions de francs, étudiée avec le comité directeur du F.I.D.E.S., est destinée à l'aide aux préparateurs de coprah, à la revitalisation des archipels, à l'octroi aux chefs de subdivision d'une dotation permettant de petits travaux dans les îles.

Actuellement, 3 729 préparateurs de coprah ont touché 2 709 millions de francs pour un tonnage de 9 850 tonnes de coprah.

La revitalisation des archipels a favorisé le retour de cinquante et une familles — 237 personnes — pour 520 000 francs. Elle a, en outre, permis l'octroi d'un certain nombre de concours à la petite hôtellerie, au développement de la pêche et de l'agriculture, notamment aux Tuamotu.

La dotation des chefs de subdivision, maintenant dépensée, a permis d'aider certains équipements en eau potable, l'installation de centres maraichers et d'artisanat et l'équipement d'un système de vidéo-cassettes très apprécié, notamment aux Marquises.

Nos ambitions pour cette année sont le prolongement des actions engagées l'an dernier. Si l'on fait le bilan de l'activité au 1<sup>er</sup> octobre 1980, on constate certes que la mise en place

a été lente. Mais quand on connaît les distances à parcourir d'un archipel à l'autre, on mesure les difficultés que soulève le démarrage d'un dispositif tout à fait nouveau.

En Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement a une volonté résolue de conduire, ainsi que vous le souhaitez, monsieur Lafleur, une politique d'ensemble et à long terme.

Il convient d'abord d'analyser la situation économique. La production du nickel est loin d'être, monsieur Franceschi, aussi préoccupante que vous la décrivez. En 1979, il ne faut pas oublier que les exportations ont accusé une progression de 39 p. 100 en tonnage. Certes, nous constatons depuis les premiers mois de 1980 un affaiblissement de ces perspectives à l'exportation, mais l'extraction a continué d'augmenter. Le problème du nickel est essentiellement, on le sait, un problème de gestion des stocks.

Il y aura inévitablement dans l'avenir des hauts et des bas.

C'est pourquoi tout le plan de développement économique et social à long terme de la Nouvelle-Calédonie vise à diversifier les ressources du territoire. Les programmes concernant la production de café, qui a fait dès maintenant des progrès remarquables, visent à la porter à 3 000 tonnes d'ici à la fin des années 1980. Actuellement, on en produit 500 tonnes, dont 250 sont exportées. Il faut savoir que ces programmes intéressent 700 familles, mélanésiennes pour la plupart et que leur coût annuel s'élève à 14 millions de francs. Cela traduit la volonté de donner aux familles mélanésiennes un avenir meilleur.

L'élevage, lui aussi, apparaît comme très prometteur. Le cheptel bovin de 120 000 têtes fournit 4 000 à 4 500 tonnes de viande par an. L'exportation de viande est une priorité : elle est inscrite dans le plan à long terme et nous étudions actuellement les premières réalisations vers le Japon ; d'autres ont été développées à partir de 1980 et M. Lafleur les connaît bien.

L'activité forestière en Nouvelle-Calédonie connaît un nouveau départ. On en est à 10 000 mètres cubes de sciage. La production, qui est de 20 000 mètres cubes par an, peut très vite être portée à 50 000 mètres cubes. L'objectif est d'assurer pour les vingt prochaines années l'autosuffisance du territoire. C'est pourquoi nous intensifions les efforts de reboisement.

La pêche est, elle aussi, très prometteuse en Nouvelle-Calédonie et les actions qui sont conduites notamment en matière de pêche au thon sont dès maintenant couronnées de succès.

Cela ne signifie pas que la Nouvelle-Calédonie n'ait pas de problèmes. Pour nous, son avenir réside d'abord — et je ne peux, monsieur Pidjo, que confirmer les propos que j'ai eu l'occasion de tenir en de nombreuses circonstances — dans la promotion de la communauté mélanésienne. Je crois avoir, à cet égard, prononcé des paroles qui ont été entendues par les Mélanésiens, même si certains voudraient le nier. J'ai, voilà quelques mois, rassemblé la plupart des grands chefs coutumiers du territoire, qui ne m'ont considéré ni comme un ennemi ni comme un étranger. Ils sont venus parler avec moi de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et je les rencontrerai chaque fois que je me rendrai dans ce territoire, ne serait-ce que pour mettre en évidence que, contrairement à ce que certains voudraient faire croire à la représentation nationale, les Mélanésiens ne souhaitent pas le départ de la France.

La réforme foncière, dont ont parlé M. Raynal, M. Biwer et M. Lafleur...

M. Maxime Kalinsky. M. Brunhes vous en aussi parlé !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. ... est, à nos yeux, un élément majeur du développement de la Polynésie. Ainsi que M. Lafleur l'a rappelé, un projet de loi sera déposé — et je l'espère adopté — au cours de cette session. Je rassure ainsi M. Brunhes. Je souhaite que lui-même et son groupe puissent voter sans réserve ce texte...

M. Antoine Gissingier. Vous y croyez ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. ... qui leur apportera un certain nombre d'apaisements.

M. Jacques Brunhes. Sous quelle forme ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. La réforme foncière n'est pas — il faut le préciser clairement — le moyen de faire partir de la brousse les colons qui y travaillent, qui y vivent, et qui y possèdent des terres légitimement et dont nous respectons les efforts. Les Européens, les Wallisiens, les Indonésiens, les Vietnamiens, les Antillais ou les Réunionnais qui vivent en

Nouvelle-Calédonie sont des citoyens français qui ne veulent pas devenir des citoyens de seconde zone, ou des étrangers en Nouvelle-Calédonie. Ceux d'entre eux qui ont acquis des terres — dans des conditions dont j'ai moi-même en plusieurs circonstances souligné la fréquente injustice — possèdent maintenant ces terres de bon droit et doivent les garder.

Il s'agit — c'est tout à fait différent — de faire participer ces colons à la promotion de la communauté mélanésienne en leur demandant de partager ces terres avec les clans mélanésiens qui en sont, nous le savons, privés et qui ainsi retrouveront une partie de leurs terres coutumières. De cette façon s'établira, en brousse, un bon équilibre entre les jeunes agriculteurs mélanésiens qui, comme ils en ont le droit, voudront cultiver la terre dans les conditions du droit civil, les Wallisiens et les Futuniens auxquels nous donnerons une terre — car ils y ont droit étant des Français à part entière et ayant choisi de vivre en Nouvelle-Calédonie — et les Européens qui s'y trouvent déjà et ceux qui s'y installeront.

**M. Benjamin Brial.** Très bien !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Ce n'est, monsieur Pidjot, que dans une perspective de véritable fraternité et de compréhension mutuelle que la Nouvelle-Calédonie a un avenir.

Vous n'avez pas le droit de faire des Européens, des Wallisiens et de tous les autres qui ont choisi de vivre en Nouvelle-Calédonie, des étrangers.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** La France attache à leurs suffrages la même valeur qu'à celui des Mélanésiens, ni plus, ni moins.

Je tiens cependant à ce propos à rétablir l'exactitude des faits. Je ne prétends pas que les pays qui nous entourent dans le Pacifique connaissent la misère. Mais la comparaison de leur produit national brut par habitant à celui de nos territoires est tout de même significatif.

Le produit national brut par habitant de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 25 520 francs et celui de la Polynésie, à 22 565 francs. Notez bien ces chiffres et comparez-les au produit national brut par habitant des îles Salomon, qui atteint 1 900 francs — soit dix fois moins — à celui des îles Fidji, qui est de 6 600 francs, c'est-à-dire quatre fois moins, et à celui des Samoa occidentales qui s'élève à 1 900 francs.

Cette comparaison, monsieur Pidjot, est tout à fait parlante. Elle vous montre où iraient la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie si la France cessait d'en épauler très fermement le développement.

**M. Antoine Gissinger.** C'est aussi vrai pour les Antilles.

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** M. Lafleur a évoqué, à propos de la Nouvelle-Calédonie, le dispositif que nous mettons en place au bénéfice des personnes âgées. Un crédit de 22 millions de francs permettra d'attribuer une allocation mensuelle à 3 300 personnes âgées. Une convention vient d'être mise au point entre l'Etat et le territoire et elle doit être prochainement soumise à l'assemblée territoriale.

Avec quelque retard certes, mais de façon résolue, nous tenons les engagements pris par le chef de l'Etat lui-même.

M. Lafleur, M. Raynal et d'autres orateurs, qui me pardonneront de ne pas les citer, ont évoqué l'affaire des Nouvelles-Hébrides.

Je voudrais, mesdames, messieurs les députés, que l'on réfléchisse très objectivement à ce que pouvait faire le Gouvernement français dès lors que l'indépendance de ce condominium avait été décidée, depuis longtemps et conjointement, par la Grande-Bretagne et la France. N'oubliez pas qu'il ne s'agissait pas d'un territoire français ; ce ne fut jamais le sol de notre pays, et, seuls quelques citoyens français s'y trouvaient. Il s'agissait, au fond, d'une zone de souveraineté sur un territoire étranger que nous partagions avec la Grande-Bretagne dans des conditions extrêmement difficiles.

Je vois mal comment on pouvait faire autrement que de s'orienter vers cette indépendance. Je le dis d'autant plus librement que tout cela avait été décidé de longue date avant que

je n'assume les responsabilités qui sont les miennes. Les résultats des libres élections auxquelles nous étions obligés de procéder ne m'ont, hélas, pas surpris : une majorité s'appuyant sur 67 p.100 d'électeurs est parvenue au pouvoir, et notre objectif a été de défendre, autant que nous le pouvions, les droits et même la survie de la petite minorité de francophones.

Jusqu'à l'indépendance, nous avons donné une priorité absolue d'abord à la protection des intérêts des Français vivant aux Nouvelles-Hébrides, ensuite à la protection des intérêts des Mélanésiens qui avaient choisi d'apprendre le français.

Nous avons été très loin. Nous avons tout fait pour que le processus de sécession de Santo soit interrompu avant l'indépendance. C'est pourquoi nous avons envoyé nos parachutistes sur place. Nous n'avons pas voulu confier la tâche de protéger nos ressortissants à d'autres, sachant comment ils l'assumeraient.

Nous avons, jusqu'à l'indépendance, mis tout en œuvre pour réconcilier les Mélanésiens des Nouvelles-Hébrides entre eux. Nous avons été très près d'y parvenir.

Pour avoir mis moi-même en garde nos compatriotes vivant à Santo, pour avoir recueilli leur sentiment, qui était identique au mien, je dois condamner l'attitude d'un certain nombre de Français irresponsables qui ont voulu mener contre le gouvernement légal de ce pays des actions que nous ne pouvions admettre, non seulement parce qu'elles ne respectaient pas les engagements de la France à l'égard de ce gouvernement mis en place démocratiquement, mais aussi parce que ces actions ont gravement compromis l'avenir des Français qui vivaient dans ce territoire.

Je demeure convaincu que si certains Français n'avaient pas soutenu, dans des conditions que je ne peux accepter, la sécession de Santo, nous n'en serions pas là. C'est d'ailleurs tellement vrai que rares sont les Français qui ont quitté l'île Vaté où pourtant ils étaient tout aussi nombreux.

Cela met en évidence la responsabilité de certains que j'ai mis plusieurs fois en garde. On ne peut donc tout reprocher, en la matière, au Gouvernement.

Ce qui s'est réellement passé ensuite, après l'indépendance, doit être pesé avec le souci de l'objectivité. Il faut faire une distinction, et nous la faisons, entre l'attitude du gouvernement des Nouvelles-Hébrides, qui fut la plupart du temps loyale et bienveillante, et l'attitude d'un certain nombre d'éléments irresponsables appartenant aux milices du parti au pouvoir, qu'il n'a pas été possible, sur le terrain, ni de modérer ni d'encadrer. Si nous condamnons — et je suis le premier à le faire — les violences dont ont été victimes certains de nos compatriotes et le traitement que subissent encore des Mélanésiens francophones, je crois que nous ne pouvons pas honnêtement, si nous voulons être objectifs et préparer sérieusement l'avenir, en imputer l'entière responsabilité au gouvernement des Nouvelles-Hébrides.

Ce qui importe, mesdames, messieurs, c'est ce que nous allons faire maintenant. M. Lafleur a très bien posé le problème, de même que M. Brial pour ses compatriotes wallisiens. Notre souci doit être essentiellement de tout mettre en œuvre pour sauvegarder les chances des Français qui vivent encore aux Nouvelles-Hébrides et pour que ceux qui ont quitté, au moment des difficultés de Santo, leurs terres puissent y retourner. C'est pour nous une priorité absolue, et ma conviction est qu'il est largement possible d'obtenir et du gouvernement et de la population de Santo que les colons français qui y travaillaient y retournent. C'est pourquoi nous poursuivons les contacts que nous avons toujours eus avec le gouvernement des Nouvelles-Hébrides, pour faciliter au maximum ce retour.

Certes, la France se doit d'être résolue dans son action. Comme je l'ai dit récemment aux Calédoniens : nous tirerons toutes les conséquences — et ces propos doivent être médités — d'une attitude inamicale à l'égard de nos compatriotes qui seraient innocents et qui souhaiteraient retourner aux Nouvelles-Hébrides. Nous ne pouvons pas imposer au gouvernement des Nouvelles-Hébrides d'accueillir des Français qui se seraient mal conduits à Santo et qui auraient violé la loi de ce pays ; mais nous pouvons, en revanche, attendre de lui qu'il permette le retour de ceux de nos colons qui avaient respecté la loi.

Tout avait été mis en œuvre à cet égard, et je ne voudrais pas, pour y avoir largement contribué, que l'on sous-estime la portée des accords que nous avions passés avec ce gouvernement, et en particulier de la loi foncière votée par l'assemblée représentative des Nouvelles-Hébrides. Certes, la propriété de la terre revenait aux Mélanésiens, qui en ont un sens bien affirmé, mais

des baux à très long terme, de cinquante ou de soixante-quinze ans, constituaient pour nos compatriotes une garantie très raisonnable, dont se sont d'ailleurs fort bien accommodés les colons britanniques dans d'autres îles du Pacifique.

Je ne crois pas qu'il faille sous-estimer ce que la France avait obtenu avant l'indépendance des Nouvelles-Hébrides et qui, j'en suis persuadé, aurait pu être mis en œuvre si un certain nombre d'irresponsables n'avaient pas pris l'initiative d'actions, en particulier dans l'île de Santo, qui, dans des conditions qui nous ont tous bouleversés, ont condamné au départ nos compatriotes, lesquels n'étaient pourtant pas engagés dans cette aventure.

Je me rendrai prochainement en Nouvelle-Calédonie, monsieur Lafleur, afin d'apporter à ces colons, l'assurance de notre solidarité. La France ne les abandonnera pas à un destin qui ne serait pas conforme à la confiance qu'ils avaient placée en nous. Mais encore une fois, pour l'instant, nous devons tout mettre en œuvre pour qu'à la faveur du rétablissement de relations normales entre la France et Vanuatu, ces compatriotes puissent revenir sur leurs terres.

Ainsi que l'a dit M. Brial, dont le témoignage est assurément convaincant, le Gouvernement apporte à Wallis-et-Futuna une attention toute particulière et je rassure par là même M. Flosse. C'est l'un de nos plus petits territoires certes, mais aussi l'un des plus attachés à la France et qui entretient avec lui des liens d'ordre sentimental, ce dont M. Brial a pu se rendre compte en plusieurs circonstances.

Nous apportons notre aide au budget du territoire : la subvention de l'Etat augmentera substantiellement par rapport à cette année, la dotation globale de fonctionnement elle-même est importante puisqu'elle passera de 2,4 millions de francs en 1979 à 3,6 millions de francs en 1981. Le décret est signé, depuis trois ou quatre jours par le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, le ministre de l'intérieur et le ministre du budget : il sera donc rapidement exécuté.

L'attribution des crédits vient d'être votée par le conseil de subdivision. Nous avons, pour ce territoire, plusieurs projets importants : l'électrification de Futuna, le musée de Wallis, l'acquisition d'une unité expérimentale de pêche, en cours de réalisation, la création du foyer-internat de Sofala-Lano.

S'agissant de la protection sociale des personnes âgées non salariées, à la suite du vœu voté par l'assemblée territoriale, l'Etat met en place un système d'attribution d'une allocation mensuelle à huit cents personnes de soixante ans et plus qui ne disposent pas de ressources suffisantes. Des arrêtés territoriaux préciseront les modalités d'attribution de cette aide dont le montant s'élèvera à 3 millions de francs français en année pleine. La mesure doit prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980, et les crédits pour le second semestre s'élèveront à 1,5 million de francs français. Nous sommes encore dans les délais. Le Premier ministre a donné son accord sur les modalités que nous lui avions proposées en liaison avec le ministère de la santé et avec le ministère du budget. Tout cela suit son cours, je puis donc pleinement vous rassurer.

Les Terres australes constituent l'un des grands domaines où doivent s'exercer l'imagination et la créativité de notre pays.

A cet égard, des progrès substantiels ont été accomplis depuis quelques années. Nous nous sommes efforcés de réorganiser l'administration en concentrant les missions et autant que nous le pouvions, de mettre de l'ordre dans les financements du territoire, de réformer le Conseil consultatif pour élargir aux membres du Parlement et à des personnalités qualifiées, l'exercice des responsabilités.

Enfin, nous nous orientons vers le développement de la pêche — langouste et krill — à partir de la Réunion. A cela s'ajoutera l'effort de prospection des nodules et aussi l'accélération des recherches d'hydrocarbures.

J'en ai terminé. Je suis conscient, croyez-le, des difficultés et des limites de cette action. Il faudra du temps pour combler certaines lacunes, réparer certaines erreurs. Mais, lors de son récent voyage dans le Pacifique, le Président de la République a donné à nos compatriotes qui vivent dans ce territoire, de claires assurances. Il leur a dit qu'ils resteraient français parce qu'ils le veulent, et que la solidarité nationale se manifesterait en leur faveur de façon déterminante.

Pour ma part, je continuerai à veiller avec détermination et avec passion sur l'avenir de nos territoires que je connais maintenant très bien, monsieur Flosse, grâce aux nombreux voyages que j'ai eu l'occasion d'y accomplir.

Je continuerai à manifester, chaque fois qu'il le faudra, la solidarité de notre pays, la détermination du Gouvernement et ma foi dans l'avenir de la Nouvelle-Calédonie française, de la Polynésie française, de Wallis-et-Futuna et des terres australes. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** J'appelle d'abord les crédits inscrits à la ligne « Départements d'outre-mer et Territoires d'outre-mer : I. — Section commune », précédemment réservés.

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).*

« Titre III : — 8 776 906 francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

**M. Maxime Kalinsky.** Le groupe communiste votre contre.

**M. Joseph Franceschi.** Le groupe socialiste également.

*(La réduction de crédits est adoptée.)*

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Départements d'outre-mer et Territoires d'outre-mer : III. — Section Territoires d'outre-mer ».

#### ETAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (Mesures nouvelles).*

« Titre IV : 12 190 556 francs. »

#### ETAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (Mesures nouvelles).*

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 4 millions de francs ;

« Crédits de paiement : 3 633 000 francs. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 111 260 000 francs ;

« Crédits de paiement : 59 632 000 francs. »

Sur le titre IV, M. Raynal, rapporteur pour avis de la commission des lois, a présenté un amendement n° 86 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 16 723 248 francs. »

La parole est à M. Raynal, rapporteur pour avis.

**M. Pierre Raynal, rapporteur pour avis.** Il s'agit de supprimer le crédit prévu à l'article 12 du chapitre n° 41-91 concernant la subvention au budget spécial des Nouvelles-Hébrides. Ce territoire ayant accédé à l'indépendance le 30 juillet 1980, il n'y a plus lieu de prévoir de crédit à ce titre au budget du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Si cet amendement était adopté, et dans la mesure où le Gouvernement estimerait que cette dotation conserve une justification, il lui appartiendrait d'en proposer le rétablissement au fascicule des affaires étrangères ou à celui de la coopération. Une partie de l'économie ainsi réalisée serait plus judicieusement utilisée à l'indemnisation de nos compatriotes qui ont pu être dépossédés de leurs biens à l'occasion de cette indépendance.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission saisie au fond ?

**M. Gaston Flosse, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement.

Mais, à titre personnel, je le voterai.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Monsieur Raynal, je crois pouvoir vous apporter tous apaisements en la matière, ce qui devrait vous conduire à retirer cet amendement.

En effet, les crédits visés n'ont d'autre objet que de liquider la situation de l'ancien condominium puisqu'ils sont destinés à permettre le remboursement au Gouvernement du Vanuatu du pécule et des indemnités de licenciement versées par avance aux agents français de l'administration conjointe, en vertu d'une convention franco-britannique, ce qui représente 6 128 000 francs.

Il s'agit, ensuite, d'assurer la rémunération et les frais de rapatriement d'agents français intégrables dans la fonction publique métropolitaine en vertu de l'ordonnance du 5 septembre 1980. Il s'agit, enfin, de couvrir les frais de fonctionnement du service liquidateur des Nouvelles-Hébrides jusqu'au 30 juin prochain.

Ainsi que vous le voyez, ces crédits ne constituent aucunement une subvention au nouveau Gouvernement, mais des dépenses inéluctables destinées à régler la situation de fonctionnaires et agents français en poste aux Nouvelles-Hébrides avant l'indépendance, dépenses qui ne peuvent être imputées sur un autre budget.

C'est pourquoi, je souhaite que vous retiriez l'amendement. A défaut, je serais obligé de lui opposer l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances, en raison du caractère inéluctable de ces dépenses.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur pour avis, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Pierre Raynal, rapporteur pour avis.** Je n'ai pas le pouvoir de retirer un amendement adopté par la commission. Mais je comprends l'argumentation de M. le secrétaire d'Etat. Peut-être serait-il possible de trouver une solution qui consisterait en un transfert partiel des crédits au budget du ministère des affaires étrangères.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Gaston Flosse, rapporteur spécial.** Je ne comprends pas très bien l'argumentation de M. le secrétaire d'Etat, d'autant que le « bleu » qui a été présenté à la commission des finances prévoit le transfert éventuel de ces crédits au budget du ministère des affaires étrangères ou à celui de la coopération.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Pour donner satisfaction à M. Raynal, j'accepterais le transfert au budget des affaires étrangères de la somme de 6 128 000 francs correspondant au remboursement du pécule et des indemnités de licenciement. Toutefois, cette mesure n'aurait pas grande signification.

**M. le président.** La parole est à M. Raynal, rapporteur pour avis.

**M. Pierre Raynal, rapporteur pour avis.** Je n'ai pas le droit de retirer cet amendement, mais je suis prêt, à titre personnel, à accepter ce compromis. Ne pourriez-vous pas déposer, monsieur le secrétaire d'Etat, un sous-amendement tendant à substituer, dans l'amendement n° 86, la somme de 6 128 000 francs à celle de 16 723 248 francs ?

**M. le président.** Si je comprends bien, monsieur le rapporteur, vous rectifieriez l'amendement de la commission ?

**M. Pierre Raynal, rapporteur pour avis.** Je préférerais que le Gouvernement dépose un sous-amendement.

**M. le président.** Que vous accepteriez ?

**M. Pierre Raynal, rapporteur pour avis.** Oui.

**M. le président.** Quel serait alors le montant exact de la réduction de crédits, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Le sous-amendement la ramènerait à 6 128 000 francs.

**M. Marc Lauriol.** Et serait ainsi rédigé : « Substituer la somme de 6 128 000 francs à celle de 16 723 248 francs ».

**M. le président.** Il s'agirait en fait d'un nouvel amendement, qui se substituerait à celui de la commission...

Nous considérerons donc qu'à la demande du Gouvernement, la commission rectifie ainsi son amendement n° 86 : « Réduire les crédits de 6 128 000 F ».

Je mets aux voix l'amendement ainsi rectifié.

(L'amendement, ainsi rectifié, est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 86 rectifié.

**M. Jacques Brunhes.** Le groupe communiste vote contre.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

**M. Jacques Brunhes.** Le groupe communiste vote contre.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

**M. Jacques Brunhes.** Le groupe communiste vote contre.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur les articles 2, 4, 7 à 10, 20, 36, 39 à 42 et 45 du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (N° 1600.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

## DEPOT D'UN PROJET DE LOI MODIFIE PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi modifié par le Sénat portant règlement définitif du budget de 1978.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2012, distribué et renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

— 4 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Teart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

## Environnement et cadre de vie et article 34.

(Annexe n° 22 (*Logement et architecture*). — M. François d'Aubert, rapporteur spécial; avis n° 1981, tome X (*Logement et architecture*), de M. Pierre Weisenhorn, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 1977, tome X (*Logement, problème social*), de M. Maurice Andrieu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

(Annexe n° 21 (*Urbanisme*). — M. Georges Mesmin, rapporteur spécial; avis n° 1981, tome XI (*Urbanisme et paysages*), de M. Henry Canacos, au nom de la commission de la production et des échanges.)

(Annexe n° 20 (*Environnement*). — M. Georges Mesmin, rapporteur spécial; avis n° 1977, tome IX (*Environnement*), de M. Michel Péricard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales; avis n° 1981, tome IX (*Environnement*), de M. Alex Raymond, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A quinze heures, deuxième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 30 octobre 1980, à une heure quinze minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

## Bureau de commission.

Dans sa séance du mercredi 29 octobre 1980, la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, a nommé :

Vice-président : M. Pierre-Charles Krieg.

Co numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du mercredi 29 octobre 1980.

1<sup>re</sup> séance : page 3237 ; 2<sup>e</sup> séance : page 3253 ; 3<sup>e</sup> séance : page 3283.

## ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75722 Paris CEDEX 15.	
Codas.	Titres.				
<b>Assemblée nationale :</b>				Téléphone .....	Renseignements : 575-62-31
03	Débats .....	72	282		Administration : 578-61-39
07	Documents .....	260	558		
<b>Sénat :</b>				TELEX .....	201176 F DIRJO - PARIS
05	Débats .....	56	162		
09	Documents .....	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)